CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2013

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°952 SEANCE DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2013

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président. M. Karl OLIVE, l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents: Marie-Hélène Aubert, Jean-Louis Barth, Pierre Bédier, Jean-François Bel, Christine Boutin, Philippe Brillault, Michel Colin, Olivier de La Faire, Olivier Delaporte, François Deligné, Joël Desjardins, Maryse Di Bernardo, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Jean-Michel Gourdon, Alexandre Joly, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Pierre Lequiller, Daniel Level, Joël Loison, Jean-Philippe Mallé, Jeanine Mary, Karl Olive, Philippe Pivert, Hervé Planchenault, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Jacques Saint-Amaux, Alain Schmitz, Maurice Solignac, Joël Tissier, Yves Vandewalle, Michel Vignier, Ismaïla Wane.

Excusés : Fanny Ervera, André Sylvestre (pouvoir à Jean-Philippe Mallé), Philippe Tautou (pouvoir à Pierre Lequiller), Jean-Marie Tétart (pouvoir à Alain Schmitz).

M. LE PRESIDENT – J'adresse tous mes vœux de prompt rétablissement à André Sylvestre qui se remet d'une intervention chirurgicale.

Communications de Monsieur le Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai fait distribuer sur vos tables, pour votre information, la liste des marchés notifiés entre le 20 novembre 2013 et le 10 décembre 2013 conformément à la délégation que vous avez bien voulu me donner. La liste n'appelle aucune observation particulière. Cette liste sera annexée au compte-rendu de la séance.

Le Conseil général prend acte de cette communication.

M. LE PRESIDENT — Vous trouverez également sur vos tables le compte-rendu trimestriel - septembre-décembre 2013 - de l'exercice de la délégation que vous m'avez donnée pour ester en justice au nom du Département. Le compte-rendu se décompose en deux documents classés par matières : l'action sociale, l'aménagement du territoire, les ressources humaines, le revenu de solidarité active, la vie économique, la protection des mineurs confiée au Département. Le document n'appelle aucune observation particulière et sera annexé au compte-rendu analytique de la séance.

Le Conseil général prend acte de cette communication.

M. LE PRESIDENT – J'attire maintenant votre attention sur la qualité de l'opuscule « Portrait du logement dans les Yvelines », dont la quatrième édition a été réalisée par la Présidente de l'ADIL 78 (Agence Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines), Madame Caroline Bayiga. Elle permet de suivre en temps réel la Politique du Logement, essentielle aux yeux de nos concitoyens. Je vous invite à prendre contact avec l'ADIL si vous souhaitez des informations complémentaires.

A l'initiative de Daniel Level, je vous ai par ailleurs remis le Palmarès 2013 du concours des Villes et Villages fleuris de France. C'est la première fois qu'en Ile-de-France, un département, Les Yvelines, remporte le prix prestigieux de Département fleuri de France. Je tiens donc à remercier Daniel Level et l'ensemble de son équipe.

Projet de budget primitif de l'exercice 2014

M. LE PRESIDENT – Je vous rappelle que la délibération du budget primitif de l'exercice 2014, la plus importante de cette séance, doit être paraphée par tous les conseillers généraux présents lors de son adoption. Avant de donner la parole à Maurice Solignac, je souhaite revenir brièvement sur la politique d'investissements. Lors du débat d'orientation budgétaire, qui s'est déroulé le mois dernier, j'ai évoqué les tensions qui pèsent sur les finances du Département, ainsi que l'amertume laissée aux élus par les divers prélèvements qui accablent les Yvelines, comme si la bonne gestion appelait une sanction. Le projet de budget primitif de l'exercice 2014 s'inscrit dans la droite ligne des précédents budgets. Il est la marque d'une même ambition, celle d'accompagner le territoire, ses habitants et ses acteurs locaux, dans le cadre d'un développement équilibré du Département. Il traduit également notre volonté de poursuivre l'effort d'équipement consenti durant ces cinq ans. Plus de 300 millions d'euros d'investissements seront ainsi réalisés par le Conseil général des Yvelines en 2014 ; ce qui représente un placement bien supérieur à celui effectué par les autres départements d'Île-de-France sur la même période. Au total, plus d'1,3 milliard d'euros ont été investis ces cinq dernières années, afin d'impulser des avancées significatives pour nos concitoyens.

Le projet de budget primitif de l'exercice 2014 suit quatre orientations principales :

La première, la solidarité, constitue notre cœur de métier. Elle touche notamment les personnes en difficulté sociale, en perte d'autonomie et en situation de handicap. La politique de solidarité du Département porte en premier lieu sur l'accueil des populations. Depuis 2008, nous avons privilégié la proximité avec les neuf territoires d'action sociale. Dorénavant, nous nous efforçons de regrouper les différentes entités, qu'ils s'agissent des services sociaux, des coordinations gérontologiques, des coordinations handicap ou de PME, en des lieux uniques, afin de faciliter les démarches des familles et d'optimiser les moyens. Ce projet a été une réussite à Mantes-La-Jolie en 2012. C'est pourquoi, nous l'exporterons à Sartrouville en 2014. A destination des populations en perte d'autonomie, nous avons mis en œuvre un ambitieux dispositif d'aide au maintien à domicile, dont les plateformes de modernisation, qui visent la professionnalisation des services d'aide à la personne, en constituent la clé de voûte. Notre département poursuit également une politique active de création d'établissements d'hébergement pour les personnes dépendantes, en lien avec ses partenaires, et conformément au schéma de programmation pluriannuel. A l'initiative du jury présidé par Olivier Lebrun aux côtés de l'ARS, le Conseil Général a soutenu la création de trois EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) à Montesson, à Viroflay et à Montigny-le-Bretonneux, ainsi que la construction de trois MARPA (Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Âgées) à Freneuse, à Flins et au Mesnil-Saint-Denis. Nous poursuivrons notre action de restructuration de l'ensemble des établissements accueillant des personnes handicapées ou des personnes âgées dépendantes.

Dans le domaine de l'enfance, prioritaire pour le Département, nous avons permis l'ouverture de la Maison de l'enfance dans le château de Grandchamp au Pecq, ainsi que la reconstruction du Centre maternel de Porchefontaine. La Maison de l'enfance de Mantes-La-Jolie, qui ouvrira ses portes en 2014, permettra à la fois d'accueillir de jeunes enfants dans un environnement sécurisé et de qualité et d'apporter une réponse adaptée aux besoins d'hébergement d'enfants plus grands. En parallèle, le Département poursuivra sa politique d'accompagnement et de formation des assistantes maternelles, afin de favoriser le maintien en lieu de vie familial. Par ailleurs, le Conseil général s'engage auprès des collégiens, en s'efforçant d'optimiser les conditions d'accueil, par des opérations de construction et de réhabilitation, portées par Pierre Lequiller, notamment, et d'améliorer la qualité du service rendu au quotidien. J'ai récemment eu le plaisir d'inaugurer le collège « Les Molières » des Essarts le-Roi, le collège « Auguste Renoir » de Chatou, premier établissement scolaire labellisé « haute qualité environnementale » et le collège « Jean-Philippe Rameau » de Versailles, qui a donné lieu à une lourde opération de démolition-reconstruction en site occupé. L'année prochaine, i'inaugurerai le nouveau collège d'Achères, puis le collège « Victor Hugo » de La Celle Saint-Cloud à l'issue de son opération de restructuration. J'espère qu'à l'occasion des opérations de réhabilitation des lycées internationaux de Buc et de Saint-Germain-en-Lave, le Département pourra compter sur le soutien de la Région, dont nous ignorons pour l'heure la décision. Les diagnostics effectués en 2013 au sein des établissements nous fournissent une image détaillée de la situation et de l'évolution de la qualité du service rendu. Ils permettent en outre d'esquisser des perspectives ambitieuses dans le domaine des équipements informatiques, de la restauration, de l'entretien et de la sécurisation.

De la seconde orientation, le soutien aux communes, je tire une certaine fierté. Notre département a toujours su combiner l'investissement dans des projets structurants d'attractivité du territoire, tels que Seine Aval, avec un soutien étroit, quoique méconnu, au monde rural. Celui-ci s'est concrétisé, non seulement par des contrats ruraux, mais également par différents dispositifs initiés par le Conseil général, tels que l'aide à la création de commerces de proximité, l'aide à l'agriculture, l'aide à la rénovation des écoles et du patrimoine, l'aménagement des gîtes ruraux et l'équipement en fibre optique, qui bénéficiera à l'ensemble des communes des Yvelines. Ces cinq dernières années, près de 400 millions d'euros ont ainsi été apportés aux acteurs locaux, afin de les accompagner dans leurs projets, sous la forme de contrats eau, de contrats départementaux et ruraux, du contrat triennal de voirie, de subventions aux équipements sportifs et culturels et enfin, d'opérations de rénovation du patrimoine. En 2014, notre soutien aux communes restera intact.

La troisième orientation du projet de budget primitif 2014 concerne l'aménagement du territoire. Ces cinq dernières années, le Département s'est doté d'outils modernes pour œuvrer sur le territoire, par l'intermédiaire des deux OIN (Opérations d'Intérêt National), de l'Etablissement public foncier des Yvelines, des CDOR (Contrat de Développement de l'Offre Résidentielle) et de la SEM Yvelines Aménagement. La politique menée par le Département en faveur du logement a été d'une envergure exceptionnelle. A ce jour, nos 101 CDOR ont permis la création d'environ 32 000 logements. Par ailleurs, 7 000 logements ont été construits et 8 600 permis de construire ont été accordés durant la seule année 2012. Les territoires prioritaires de nos deux OIN, dont les contrats de développement équilibré ont été signés en 2010, puis en 2012, représentent une dépense supérieure à 40 millions d'euros par OIN. L'effort financier consenti par le Département sera évidemment poursuivi en 2014. Notre politique d'équipement du territoire en infrastructures et réseaux contribue à l'attractivité des acteurs locaux et du Département dans son ensemble. Nous conduisons dans ce domaine des actions complémentaires, que je n'énumèrerai pas lors de cette séance, à l'exception des plus significatives : la poursuite de la réalisation de la voie nouvelle entre Sartrouville et Montesson, qui représente près de 100 millions d'euros dans le budget du Département; l'aménagement de la route départementale 30 à Plaisir; l'achèvement de la ligne de tramway Viroflay-Vélizy-Châtillon à l'horizon 2014-2015; la construction de la Tangentielle Ouest reliant Saint-Cyr à Saint-Germain-en-Laye, qui débutera à l'issue de ces derniers travaux. Par ailleurs, notre département engagera un effort sans précédent pour le maillage en fibre optique de l'intégralité du territoire, dont l'échéance a été fixée en 2020. Je n'oublie pas l'édification, ô combien essentielle, du Pont d'Achères qui permettra le désenclavement de la boucle de Saint-Cloud. En outre, j'estime que le Département des Yvelines, pour être équilibré, doit promouvoir ses espaces naturels. Notre budget 2014 y contribue à l'instar des précédents. Ainsi, le Conseil général soutiendra la valorisation de la Seine, par le biais du Plan Seine, la création des passerelles, en étroite collaboration avec le SNSO, le développement des parcs naturels régionaux, la poursuite de la mise en œuvre du schéma des véloroutes et voies vertes, conclu en 2010 et porté par Jean-Marie Tétart, et le projet emblématique du parc du Peuple de l'Herbe. Ce dernier rentrera dans sa phase opérationnelle dès 2014.

Le développement économique constitue le quatrième pilier du budget. Notre politique économique participe évidemment du développement de notre territoire. Le Département soutient notamment l'innovation et la Recherche et Développement dans la filière automobile, chère aux Yvelines. Ainsi, en 2014, nous impulserons la création d'une scène patrimoniale, afin de favoriser l'émergence du cluster des « Mobilités innovantes » à Versailles-Satory. Nous apporterons également notre soutien à l'institut VeDeCoM dans ses recherches sur les véhicules décarbonés. En outre, notre département continuera de soutenir les lauréats de nos appels à projets lors des grands salons internationaux, tels que le salon de l'automobile, le salon de l'immobilier d'entreprise et le salon des innovations pour le bâtiment et l'architecture. Les pôles d'Enseignement et de Recherches jouent un rôle majeur dans le développement de la Collectivité. C'est pourquoi, nous réaffirmerons notre soutien à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, confrontée à de réelles difficultés financières. Souvenez-vous, les années précédentes, nous avions permis l'installation de laboratoires à Versailles, la formation du pôle technologique de Mantes-la-Jolie et la construction et l'équipement de la faculté de médecine de Montigny-le-Bretonneux, Demain, je souhaite que le Département accompagne l'Université dans son regroupement des départements dans le bâtiment Germain de la faculté de sciences de Versailles, et de l'administration au sein du bâtiment Panhard de la commune du Chesnay. Parallèlement au soutien des filières d'excellence, qui constituent l'emblème des Yvelines, notre politique économique cherche à renforcer le lien entre économie et emploi, en encourageant par exemple, la création d'emplois en direction des populations les plus fragiles. Les bénéficiaires du RSA, dont le nombre continue malheureusement d'augmenter (ils étaient 23 000 en 2013, soit 7 % de plus qu'en 2012), sont bien évidemment concernés.

Pour conclure cette brève présentation des réalisations que nos précédents budgets ont permis, je tiens à souligner que le Département a, dans le même temps, assuré ses fondamentaux financiers, que l'on peut qualifier de sains. A l'avenir, je souhaite que la pérennité de nos marges de manœuvre financières soit préservée. Cela suppose que les mécanismes imaginés par l'Etat ne deviennent pas confiscatoires. Notre autonomie financière et même notre survie en dépendent. J'ai fait en sorte que le budget 2014 pérennise le principe de bonne gestion et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, au service de notre effort d'investissements, précédemment mis en exergue dans mon intervention.

MAURICE SOLIGNAC, *rapporteur* – Monsieur le Président, chers collègues, je vais procéder à une brève présentation du budget 2014, en débutant par les dépenses réelles, liées au fonctionnement et aux investissements, analysées comparativement au budget 2013.

Les dépenses de fonctionnement enregistrent un accroissement de près de 2 %, dont l'essentiel est généré par les dépenses de solidarité. Si les dépenses de fonctionnement semblent s'infléchir d'une année sur l'autre, elles sont en réalité stables entre 2013 et 2014. Cet infléchissement apparent réside dans la baisse de l'investissement alloué au tramway, dont le chantier est sur le point d'être achevé.

Le budget primitif 2014 atteint au total 1 229 millions d'euros, contre 1 248 millions d'euros en 2013. Les sources de l'accroissement des dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2014, à hauteur de 2 %, sont diversifiées : le RSA, qui représente une augmentation de près de 9 %, l'enfance et le handicap, qui enregistre une hausse de 4,5 millions d'euros. Les recettes de fonctionnement affichent un accroissement moindre, de 0,7 %, en raison notamment d'une diminution d'environ 15 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement. La légère croissance des recettes réside dans la progression de la fiscalité d'une part et de la prévision sur les droits de mutation d'autre part. L'effet de ciseaux, généré par l'écart entre les recettes et les dépenses, permet aux Yvelines de bénéficier d'une épargne volontaire conséquente.

En 2014, les dépenses majeures réelles de fonctionnement se répartiront entre les grandes politiques du Département, comme suit :

- 10 millions d'euros pour la culture et le patrimoine documentaire, mobilier et immobilier ;
- 13 millions d'euros pour l'accueil de la petite enfance ;
- 29 millions d'euros pour le parcours de formation des jeunes yvelinois ;
- 45 millions d'euros pour les déplacements, soit une hausse d'1 million d'euros ;
- 67 millions d'euros pour la sécurité des Yvelinois, soit une légère croissance (1 %) par rapport à l'année précédente;
- 83 millions d'euros pour les personnes âgées ;
- 112 millions d'euros pour le RSA, soit un accroissement, corrélé à celui de ses bénéficiaires, de 8.5 millions d'euros :
- 119 millions d'euros pour les enfants et adolescents confrontés à des difficultés familiales, soit une augmentation d'1 million d'euros;
- 175 millions d'euros pour les personnes handicapées, soit une croissance, liée à la mise en place du schéma de troisième génération, de 4,5 millions d'euros.

Le secteur du handicap occupe donc une place déterminante parmi les dépenses de fonctionnement. A hauteur de 635 euros par habitant, les dépenses de fonctionnement des Yvelines restent inférieures à celles des autres départements franciliens, dont l'Essonne (819 euros par habitant) et le Val-d'Oise (738 euros par habitant), ce qui atteste d'une meilleure maîtrise des dépenses de notre département. En outre, le graphique récupéré auprès de l'Association des Départements de France révèle le faible niveau de dépenses d'exploitation « non obligatoires » des Yvelines. Avec 212 euros par habitant, le Département, qualifié abusivement de riche par le législateur, qui confond la richesse des habitants avec celle de la structure départementale, se situe bien en deçà de ses homologues franciliens. C'est pourquoi, le graphique de l'ADF devrait servir à la détermination de nouveaux critères de répartition et de péréquation qui, en l'état actuel, pénalisent les Yvelines, injustement labellisées « département riche ».

Les recettes réelles de fonctionnement au budget primitif 2014 se répartissent comme suit :

- 164 millions d'euros au titre des dotations d'Etat, soit une perte de 15 millions d'euros entre 2013 et 2014 :
- 7 millions d'euros au titre des frais de gestion de l'Etat sur la taxe foncière, résultant d'une clé de répartition inique, fondée sur le revenu moyen des habitants puissance deux;
- 186 millions d'euros au titre de la taxe foncière, qui reste donc stable ;
- 240 millions d'euros au titre des droits de mutation, soit une légère augmentation, calculée à partir de la moyenne des deux années précédentes;
- 195 millions d'euros au titre de la CVAE, soit une diminution d'environ 4 millions d'euros ;

- 150 millions d'euros au titre des taxes sur les assurances, les produits pétroliers, l'électricité, l'aménagement, entre autres recettes fiscales, soit un accroissement de 6 millions d'euros ;
- 59 millions d'euros au titre des recettes d'exploitation.

Le montant des dotations de l'Etat au département des Yvelines s'établit à 114 euros par habitant, alors que la moyenne francilienne s'élève à 172 euros. Les dotations de l'Etat, dont bénéficie peu le Département, comparativement à ses voisins d'Ile-de-France, sont déterminées en fonction de règles de péréquation, appliquées à des montants d'ores et déjà réajustés. Les niveaux des autres recettes de fonctionnement du Département se situent également en deçà de la moyenne régionale, à l'exception des droits de mutation qui atteignent 167 euros par habitant : la taxe foncière des Yvelines représente ainsi 130 euros par habitant, la CVAE, 136 euros, les autres recettes fiscales, 110 euros et les recettes d'exploitation, 41 euros, contre respectivement 182 euros, 188 euros, 172 euros et 116 euros en Ile-de-France. Finalement, le Département perçoit 707 euros de recettes de fonctionnement par habitant, alors que la moyenne régionale s'élève à 988 euros. Ponctionnées à hauteur de 15 millions d'euros, les Yvelines pâtissent en outre de la répartition de la réfaction de la DGF. Ce principe, qui sous-tend également la péréquation des droits de mutation et de la CVAE, démontre que la richesse des Yvelines relève davantage du fantasme que de la réalité.

Le bilan des investissements réalisés par le Département au cours des cinq dernières années montre que les subventions d'équipement occupent une place constante et déterminante dans nos dépenses. La décroissance de la maîtrise d'ouvrage, observée entre 2013 et 2014, résulte de la diminution des subventions allouées aux travaux du tramway. Ainsi, le montant total des investissements réalisés en 2014 s'élèvera à 307 millions d'euros. En réalité, le niveau des dépenses nettes de notre département varie peu d'une année sur l'autre : il passera de 280 millions d'euros en 2013 à 279 millions d'euros en 2014. Entre 2009 et 2014, la mandature aura réalisé près d'1.6 milliard d'investissements. En comparant les Yvelines aux autres départements d'Île-de-France, on note la puissance de la politique contractuelle menée par le Conseil général, ainsi que son volontarisme en termes d'investissements. En outre, la part des subventions dans le financement des investissements diminue significativement entre 2013 (66 millions d'euros) et 2014 (28 millions d'euros). Une légère baisse touche également l'autofinancement, qui passe de 86.2 millions d'euros à 75.8 millions d'euros sur la même période. A contrario, l'emprunt prévisionnel accuse une progression de 10 millions d'euros en 2014. Il s'élève à 150 euros par habitant, contre 480 euros en moyenne pour les départements millionnaires d'Ile-de-France. La durée de désendettement du Département est estimée à trois ans, Finalement, le montant du financement des investissements passe de 354 millions d'euros en 2013 à 317 millions d'euros en 2014.

Parmi les budgets annexes, le Centre maternel Porchefontaine enregistre une baisse, conséquente au transfert de bâtiments. Je vous signale un nouveau budget annexe : le très haut débit. Comme vous le savez, l'Assemblée nationale s'est prononcée sur la loi de finances, qui énonce, entre autres mesures, l'interdiction, assortie d'une sanction pour les départements récalcitrants, d'augmenter les droits de mutation. La recette virtuelle, qui pourrait être dégagée d'une telle augmentation, est déjà prise en compte dans le calcul de la répartition des fonds, au titre de la péréquation et à hauteur de 0,35 %. A cette mesure, qui concerne directement le département des Yvelines, vient s'ajouter la création d'un nouveau fonds départemental de péréquation régionale. Ces recettes, censées compenser la carence des Allocations individuelles de solidarité, ne se traduiront par aucun reversement aux départements. Ces mesures, qui ne figurent pas dans le budget primitif 2014, feront l'objet d'une prochaine étape budgétaire. En conclusion, j'espère que vous êtes convaincus du caractère injuste des critères retenus pour ces transferts et de l'aspect confiscatoire de ces prélèvements. Face à ces

oukases étatiques et grâce à ce budget 2014, nous préserverons l'action indispensable de notre département.

JEAN-LOUIS BARTH – Monsieur le Président, chers collègues, le projet de budget primitif pour l'exercice 2014, qui nous est présenté, est incontestablement marqué par le contexte de crise des finances publiques qui nous accable, ainsi que par le processus d'étouffement financier, programmé de longue date, de la structure départementale, en tant que strate administrative de notre pays. Faute d'avoir eu le courage de réduire le fameux « mille feuilles » à la suite de la Commission Balladur, c'est, pour la structure départementale, la mort lente par étranglement qui fut choisie, dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle et du bricolage de la fiscalité locale qui, dans la précipitation et l'improvisation, lui a été substituée. Tous ceux qui ne sont pas affectés par l'amnésie qui généralement frappe instantanément ceux qui, ayant perdu le pouvoir, entrent dans l'opposition, s'en souvienne très bien. La pratique est déjà ancienne de transfert de charges non accompagné par la compensation adéquate en rapport avec le coût réel pour le Département. Le Président Borotra s'en plaignait du haut de cette tribune.

De même que la mise en œuvre de la machine infernale qu'est la péréquation entre collectivités dites riches et collectivités pauvres, qui frappe de plus en plus durement les collectivités contributrices, réduisant de plus en plus drastiquement leurs marges de manœuvre et par voie de conséquence, leur capacité d'investissement, avec les effets que l'on sait sur les entreprises en particulier et l'économie en général. Ce dispositif inventé par l'ancienne majorité et aggravé par l'actuelle doit être dénoncé à temps et à contre temps, moins dans son principe que dans ses modalités aveugles aux conséquences désastreuses pour les contributeurs et en réalité sans bénéfice certain pour les départements pauvres, pour lesquels il s'agit souvent d'un saupoudrage.

Selon un adage ancien, le chemin de l'enfer est pavé de bonnes intentions. La situation de crise des finances publiques et l'obligation pour notre pays de remise en ordre de celles-ci s'imposent à nous. C'est la conséquence de trois décennies de vie à crédit pour notre pays et tous ceux qui l'entourent. Aucun budget équilibré n'a été voté depuis 1974. C'est également la conséquence d'une coupable désindustrialisation et du choix d'une économie de services, dont on voit les impasses aujourd'hui. Une phrase encore, pour ceux qui, aujourd'hui, sont attelés, contraints et forcés, au rétablissement de la situation de la maison France : ils méritent mieux que le discrédit, que distillent ceux qui ont aussi leur part de responsabilité dans la situation actuelle. Certains avaient pourtant posé le bon diagnostic. Souvenons-nous de cette phrase prononcée en 2007 par un ancien Premier ministre : « Je suis à la tête d'un pays en faillite ». Il n'avait pas pour autant pris les décisions qui s'imposaient dès ce moment-là. Aujourd'hui, ceux qui font le « sale boulot » seront sanctionnés pour cela ; les autres en tireront le bénéfice politique et électoral dès demain. Cela s'est vu dans un grand pays voisin. La politique a ses grandeurs et ses vicissitudes.

Alors, après ces éléments de contexte, que dire du projet de budget primitif que vous nous présentez Monsieur le Président ? Il est marqué par l'amenuisement, année après année, des moyens financiers à notre disposition. Ce qui, dans une période de disette, conduit à opérer des choix plus drastiques encore qu'à l'ordinaire et à distinguer entre ce qui est indispensable et donc prioritaire et ce qui peut être considéré dans l'immédiat comme accessoire. C'est selon cette considération, que nous avons examiné votre projet de budget. Deux options semblent possibles : celle qui consiste à maintenir l'ensemble des interventions en rabotant leur coût par abaissement des plafonds subventionnables et minoration des taux de subvention, celle qui consiste à opérer des choix pour soutenir et promouvoir des interventions très ciblées sur ce qui paraît essentiel. Dans le premier cas, cela peut laisser croire que rien n'a changé, alors que l'opérateur final ne pourra pas mener à bien ses projets, faute d'un

financement suffisant. Il n'est pas possible de rentrer de manière exhaustive dans le détail du budget. Cela serait trop fastidieux. Nous nous contenterons donc de formuler quelques remarques.

S'agissant de choix importants, nous sommes satisfaits de constater le renforcement de la politique en faveur du logement dans le cadre des CDOR et de sa réorientation vers le logement social, auquel une majorité de nos concitoyens peuvent prétendre, même si d'autres crédits dans ce domaine sont en baisse sans que l'on puisse en apprécier la raison. De même, on peut noter que les crédits pour le soutien aux PME, aux artisans et aux commerces de proximité semblent en augmentation, ce qui est, selon nous, une évolution positive. A ce propos, il nous semblerait important que le Conseil général se rapproche davantage des Plateformes initiative-emploi, qui apportent un soutien financier, des conseils avisés, ainsi qu'un accompagnement efficace à des candidats créateurs d'entreprises. Nous saluons également l'ambition du Département d'équiper le territoire en fibre optique, même si des doutes subsistent quant au dispositif choisi, qui laisse la liberté aux opérateurs de prendre du retard dans les zones peu rentables.

Au sujet de l'action sociale et de la solidarité, le passage d'une mission à l'autre de certaines actions, selon les années, ne permet pas aisément de se rendre compte de ce que signifient ces transferts : les augmentations ici, les coupes là, nuisent à la cohérence de l'ensemble. Les contrats sociaux de territoire, crédités de 2,7 millions d'euros au budget prévisionnel 2013, sont ramenés à 1,8 million d'euros en 2014, alors que la situation sociale se détériore et que ces contrats constituent un outil d'intervention adéquat. Cependant, il n'apparaît pas clairement quels sont les critères qui définissent le contenu et l'accès à ce dispositif. Pouvez-vous nous éclairer sur les objectifs de l'action intitulée « développement de la solidarité internationale », créditée de 630 000 euros malgré une baisse de 13,6 % en fonctionnement et de 23 % en investissement. Cette action ne fait-elle pas doublon avec la coopération décentralisée dont les bénéficiaires et les objectifs sont clairement identifiés ?

Il serait intéressant d'être tout à fait au clair s'agissant du coût réel de l'action de communication, dont les crédits semblent distillés entre différentes missions. Il est normal que la Collectivité informe ses partenaires et la population des services qu'elle met à leur disposition, qu'elle assure par ailleurs la promotion de l'activité économique du territoire. Toutefois, elle peut le faire dans la sobriété, avec des coûts raisonnables, surtout lorsqu'il est nécessaire de serrer les boulons. Notre collectivité n'est pas une entreprise commerciale qui doit se vendre pour exister. La mission C a pour objectif de mettre des services publics de qualité à disposition des Yvelinois. Nous constatons une augmentation notable de la participation de notre Conseil général à la réhabilitation et à la construction des locaux universitaires : les crédits d'investissement ont ainsi été multipliés par 4,5 entre 2013 et 2014. Pourquoi pas. Vous avez réaffirmé précédemment votre volonté de soutenir les communes.

Alors pourquoi avoir supprimé la subvention pour le réaménagement et la mise aux normes des locaux scolaires à la charge des communes? Cette subvention de 15 % additionnée à des crédits d'Etat au titre de la DETR permettait d'agir efficacement. Dans les deux cas, le Département agit en dehors du périmètre de ses compétences obligatoires. Nous vous demandons, et c'est la fin de mon intervention, de bien vouloir rétablir cette subvention indispensable pour que les communes puissent mettre à disposition des enfants des locaux propices à leur scolarité. Cette décision nous honorerait tous. Je vous remercie.

OLIVIER LEBRUN – Monsieur le Président, chers collègues, j'ai écouté avec attention la présentation de Maurice Solignac, ainsi que celle de Jean-Louis Barth, porte-parole des élus de gauche. Je me félicite que ce dernier reconnaisse que le gouvernement actuel contribue à l'alourdissement de la charge pesant sur le Département, certes initiée par la précédente majorité. Pour reprendre les termes

de Maurice Solignac, nous subissons effectivement une péréquation confiscatoire, accompagnée de transferts de compétences non compensés. Ainsi, le taux de couverture des compétences s'élève à 45 % pour les Yvelines, contre 60 % en moyenne pour les autres départements d'Île-de-France, ce qui représente une perte annuelle de 100 millions d'euros, soit 27 millions d'euros de plus que les autres territoires. Nous déplorons par ailleurs, la réfaction DGF, qui pèse plus lourdement sur les Yvelines que sur ses voisins franciliens, alors qu'elle était déjà la plus faible rapportée au nombre d'habitants du Département. Ces mesures attestent de l'acharnement de l'Etat sur notre département. Pourquoi sommes-nous aussi maltraités financièrement, alors que nous remplissons parfaitement les missions qui nous sont dévolues par la loi ? Nous allons même au-delà de nos responsabilités en matière de soutien aux communes yvelinoises, au campus de Versailles Saint-Quentin et aux entreprises locales qui créent de la richesse, donc de l'emploi. De surcroît, notre bonne gestion nous permet de limiter la pression fiscale sur les Yvelinois. En matière de soutien aux populations dépendantes, les Yvelines figurent parmi les premiers départements totalement couverts par des coordinations gérontologiques de proximité, qui effectuent un travail remarquable, notamment auprès des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer. Le Département a également réalisé des investissements conséquents dans le secteur de l'enfance. N'occultons pas les résultats générés par la politique volontariste menée par le Conseil général dans le domaine du logement, poursuivie et amplifiée par l'actuelle mandature. Que deviendront ces politiques lorsque l'Etat aura fini de siphonner le porte-monnaie des Yvelinois? Pourrons-nous compter sur la Région? Ses récentes actions vis-à-vis de notre collectivité m'invitent à penser le contraire. Pourrons-nous compter sur la métropole de Paris? Certainement pas, puisque nous en sommes en exclus. Une question se pose avec force à l'ensemble des élus : que deviendront les Yvelines et les autres départements ? Le contexte nous incite à alourdir la fiscalité locale, qui se mue progressivement en un nouvel impôt sur le revenu, et ce au risque de précipiter la disparition de certains départements. Dans de telles circonstances, je souhaite du courage aux deux tiers du Conseil qui soutiendront la majorité, renouvelée en 2015, lorsqu'elle devra gérer une situation de liquidation judiciaire.

M. LE PRESIDENT — Je vous remercie Olivier Lebrun, même si la chute de votre intervention m'a semblé quelque peu brutale dans une assemblée renouvelée. Jean-Louis Barth, votre analyse me paraît pertinente, en particulier lorsque vous annoncez la mort du Département par étranglement, dont est responsable le gouvernement, et lorsque vous évoquez la machine infernale des péréquations, initiée par l'ancienne majorité. M. Solignac et M. Lebrun ont eu raison de rappeler que les dotations des Yvelines ont été par deux fois soumises à une péréquation, de telle sorte que la liste des sanctions qui s'abattent sur le Département semble infinie. Olivier Lebrun a également raison lorsqu'il assure que le gros des dotations de l'Etat ira vers la métropole émergente. Fort de ces constats, je tiens à saluer Maurice Solignac, qui a réussi à bâtir un budget conforme à ma volonté de ne pas accabler les Yvelinois sous le poids des impôts. Aujourd'hui, nous avons accompli ce tour de force, en dépit des contraintes nombreuses et des péréquations, qui viennent s'accumuler comme autant de sanctions confiscatoires.

Je souhaiterais désormais apporter à Jean-Louis Barth des détails au sujet de la coopération décentralisée. Nous bénéficions de fonds européens qui viennent compléter ce prélèvement d'un euro par habitant. Cette politique, initiée par Pierre Bédier, s'inscrit dans la droite ligne de nos précédentes actions menées en faveur de la vie associative. Par ailleurs, j'ai récemment signé un CST (Contrat Social de Territoire) avec les communes de Carrières-sous-Poissy et de Chanteloup-les-Vignes. Pour l'heure, nous comptabilisons 23 CST signés et 10 CST en cours d'élaboration. Nous n'avons donc procédé à aucune réduction des crédits dans ce domaine. En outre, le Département alimente le fonds de prêts, que les Plateformes d'initiative locales octroient ensuite aux sociétés. Il parraine également les chefs d'entreprise qui le souhaitent.

La construction du budget prévisionnel 2014 s'est avérée difficile. C'est pourquoi, j'espère, sans trop y croire, que nous profiterons prochainement d'un accroissement des droits de mutation, permis par une reprise de l'activité économique. J'aimerais enfin rappeler l'importance de la politique du logement pour nos concitoyens, dont la part du budget consacrée au versement d'un loyer ne cesse de progresser. Elle s'élève aujourd'hui à près de 25 % du revenu des ménages. Le Département doit donc maintenir sa politique du logement, basée sur des outils performants, tels que l'Etablissement foncier départemental et les contrats de développement de l'offre résidentielle, initiés par Pierre Bédier. Il est essentiel que nous conservions notre autonomie dans le secteur du logement, qui constitue le cœur de l'attractivité du Département. Pourquoi avons-nous décidé de supprimer la subvention de 15 % allouée aux communes ? En raison de la disparition de la contrepartie versée au Département et de l'achèvement du dispositif de résorption des préfabriqués, initié par Pierre Bédier, pour renforcer en parallèle la politique des contrats. Finalement, le Département continue de soutenir les communes dans ce cadre particulier.

PIERRE LEQUILLER – A l'époque de la Décentralisation, les départements subventionnaient, aux côtés des communes, les travaux dans les écoles, à hauteur de 15 %. Désormais, les communes prennent en charge 100 % de ces chantiers, qui ne relèvent plus de la responsabilité directe des départements, ces derniers finançant déjà 100 % des travaux réalisés dans les collèges. Nous nous trouvons de surcroît dans une situation de crise. C'est pourquoi, j'estime cohérente la décision du Conseil de supprimer la subvention de 15 % aux communes.

JEAN-LOUIS BARTH – Les écoles ne perçoivent donc aucune aide du Département.

M. LE PRESIDENT – Par le passé, l'aide du Département à la construction des écoles comportait une contrepartie logique, le nombre d'écoles dépassant très largement celui des collèges. Les Yvelines comptabilisent par exemple 113 collèges publics, contre infiniment plus d'écoles.

JEAN-LOUIS BARTH – Je comprends la justification historique, mais nous avons des besoins actuels. Certes, la politique des contrats mise en œuvre par le Département génère un travail important et des délais conséquents. Néanmoins, les besoins de certaines écoles rurales, en matière de rénovation des sanitaires ou de mise aux normes des locaux, sont immédiats. Ils nécessitent de menus travaux, peu onéreux, réalisables tout au long de l'année et inadaptés au dispositif des contrats.

M. LE PRESIDENT – Pour rebondir sur les besoins quotidiens des écoles et des collèges, j'aimerais rappeler que la politique d'aide à l'acquisition des tableaux numériques interactifs a été soutenue par le Département.

JEAN-LOUIS BARTH – Les tableaux numériques interactifs ne remplissent pas la même fonction que les sanitaires.

M. LE PRESIDENT – Ils témoignent néanmoins de l'intérêt de notre département pour les besoins des communes pour leurs écoles.

OLIVIER LEBRUN – Le dispositif d'aide aux communes dans la construction de leurs écoles resurgit régulièrement dans le discours des élus socialistes alors qu'il est compensé par d'autres mécanismes. Souvenons-nous que, si la Région n'a pas supprimé ce dispositif, elle l'a considérablement alourdi, afin que les communes s'en détournent. Le Conseil général, lui, a eu le courage d'y mettre un terme, puis de le compenser par un système, certes moins souple, mais plus adapté à ses moyens.

JOËL TISSIER – L'ensemble des écoles construites dans les années 1970 se trouvent aujourd'hui dans un état de détérioration avancé, qui pose un réel problème aux petites communes. Ainsi, une école de deux étages, qui comporte 120 fenêtres d'une valeur de 1 000 euros, doit disposer de 120 000 euros pour en changer. C'est pourquoi, le Département devrait aider les petites communes dans ces travaux de rénovation, onéreux à leur échelle.

François Deligne – Monsieur le Président, chers collègues, j'ai noté un consensus sur l'intérêt des Plateformes Initiative et la légitimité du soutien, que leur accorde le Département, sous la forme de prêts d'honneur, qui encouragent la création d'entreprises et d'emplois. J'aimerais toutefois apporter quelques précisions sur l'aide du Département aux Plateformes Initiative, limitée aux trois premières années: Dans certains départements franciliens, les Conseils généraux abondent, non seulement au fonds de prêts, mais également au fonds de fonctionnement des Plateformes ; ce n'est pas le cas des Yvelines. Prenons l'exemple de la Plateforme Initiative de Saint-Quentin-en-Yvelines, aidée les trois premières années par la région Ile-de-France à hauteur de 290 000 euros, par le Conseil général des Yvelines à hauteur de 46 000 euros, par la CASQY à hauteur de 200 000 euros et par les entreprises à hauteur de 174 000 euros. La quatrième année, le Département a versé 0 euro à la Plateforme. Or, les prêts d'honneur et les parrainages jouent un rôle moteur dans le développement économique du territoire. Ils privilégient par ailleurs les PME au détriment des grandes entreprises. C'est pourquoi, il me semble essentiel de revoir notre politique en direction des Plateformes Initiative.

M. LE PRESIDENT – Les Plateformes Initiative relève d'une compétence régionale. Malgré tout, notre département les soutient financièrement les trois premières années ; une durée qui ne me semble pas négligeable. En revanche, je partage votre avis sur le commerce, l'artisanat et les PME, sur lesquels l'effort du Département doit se porter prioritairement.

OLIVIER LEBRUN – Un constat m'amuse autant qu'il m'attriste : tout le monde déplore le millefeuille administratif français et dans le même temps, tout le monde souhaite que chaque strate finance des éléments ne relevant pas de sa compétence. Soyons cohérents et procédons dès à présent au ménage, certes violent, qui s'impose à nous.

MICHEL VIGNIER – A partir du moment où notre département s'engage dans une politique d'aide au développement, en donnant des subventions, la question n'est pas tant d'accroître notre participation dans les Plateformes Initiative que de reconnaître qu'elles soutiennent des entreprises, PME ou PMI, qui en ont réellement besoin. Si le soutien au développement économique ne figure pas parmi les priorités du Département, il n'empêche qu'il doit en questionner les modalités d'attribution. Or, nous estimons que certaines organisations, telles que les Plateformes Initiatives, sont plus efficaces que d'autres. Les prêts octroyés par le Département aux grandes sociétés n'ont donné lieu à aucun retour, alors que les Plateformes bénéficient de prêts remboursables, qui leur permettent de s'autofinancer. A mon sens, le dispositif imaginé par le Conseil général manque de flexibilité; celle-ci est pourtant nécessaire aux petites entreprises.

Sur le plan social, le Département n'a pas su anticiper le vieillissement accéléré de sa population. A mon avis, les subventions allouées aux personnes âgées, dont l'autonomie doit être accompagnée, devraient être équivalentes à celles versées aux personnes handicapées. Nous avons pris un retard considérable sur la problématique du vieillissement, dont nous percevrons les conséquences à l'issue des cinq à dix prochaines années. Selon les statistiques de l'ARS, le département des Yvelines est le plus vieillissant d'Île-de-France. Si l'aide à domicile constitue un élément clé de la réflexion sur la dépendance, elle occulte le problème des personnes âgées indépendantes, pour lesquels nous devrons

transformer la ville et les transports. C'est pourquoi, notre département doit adopter une politique générale et adaptée aux nouveaux enjeux du vieillissement.

PIERRE FOND - A mon sens, les débats budgétaires se suivent et se ressemblent. Alors que le budget prévisionnel brasse des dizaines de millions d'euros, les élus préfèrent se focaliser sur des dépenses mineures. Au sujet du développement économique, j'estime que les grosses entreprises y contribuent tout autant, sinon plus, que les PME, dont elles remplissent d'ailleurs le cahier des charges. Quant au problème du vieillissement, il se pose à l'échelle nationale, plus que départementale. Nous devons aborder le budget globalement, au lieu de nous saisir successivement de points de détail. Le budget présenté par Maurice Solignac affiche une ambition considérable, celle de maintenir l'ensemble des dépenses au meilleur niveau possible compte tenu du déclin des recettes. Ce déclin résulte de la politique de l'Etat, qui consiste à taxer les collectivités vertueuses, tournées vers un développement économique harmonieux, afin de compenser les déficits de celles qui se sont révélées incapables de gérer leur territoire de manière équilibrée. En France, nous préférons, semble-t-il, réparer les erreurs et combler les déficits, plutôt que d'investir dans les secteurs porteurs d'avenir. Nous souhaitons tous voir disparaître le fameux millefeuille. Pourtant, nous autres, élus, semblons incapables de distinguer les compétences régionales des compétences départementales. Par exemple, le transport dépend de la Région. Le débat doit être repositionné sur les sujets qui intéressent notre département. Or, le budget prévisionnel qui nous a été présenté se focalise sur le champ de compétences du Conseil Général, et donne à ce dernier les moyens de défendre notre département, ciblé par certaines politiques menées dans le cadre des réaménagements administratifs de l'Île-de-France.

Applaudissements du groupe des élus de la majorité départementale.

M. LE PRESIDENT – Merci à Pierre Fond d'avoir analysé remarquablement la situation à laquelle le Département est confronté, et les réponses positives que notre Assemblée a tenté d'apporter.

FRANÇOIS DELIGNE - Les propos tenus par Pierre Fond m'ont paru excessifs. A contrario, l'intervention de Jean-Louis Barth s'est révélée équilibrée et honnête au regard de l'histoire. En effet, l'amnésie représente un risque, qu'il est nécessaire de rappeler. Au cours de ce débat, l'expression « sans précédent » s'est régulièrement invitée dans vos discours. Nous vivrions une situation sans précédent, nous subirions des péréquations et des ponctions sans précédent. Elles s'inscrivent pourtant dans la continuité. Le « sans précédent » est donc de trop. La péréquation horizontale, qui existe depuis plus de vingt ans, a par exemple été accentuée par la loi de finances 2011 énoncant qu'un territoire vertueux générant de la richesse économique peut être ponctionné sur ce seul critère. Oui, nous devons prendre du recul, dans l'espace et le temps, en nous remémorant le niveau d'endettement de notre pays avant l'arrivée de ce gouvernement. Aujourd'hui, nous subissons les conséquences des efforts engagés, au niveau de la dotation sur les collectivités notamment, que nous déplorons tous, d'autant que le Département fait figure de bouclier social en période de crise. Vous le savez, ces problèmes ne sont pas apparus en 2012. Ils relèvent d'un processus long et complexe, que Jean-Louis Barth a tenté d'analyser. Ne caricaturons pas ses propos, en ne retenant que le passage sur les sanitaires des écoles, qui a le mérite d'illustrer l'importance des choix opérés dans un budget et la question des dépenses facultatives posée chaque année. Le débat doit moins porter sur le montant des dépenses facultatives, que sur leur destination. Ainsi, nous demandions une approche différente du Département dans son soutien aux PME, et non une aide supplémentaire. Tout budget est un choix. Or, le budget qui nous a été présenté n'est pas le choix des élus de gauche. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre.

OLIVIER DELAPORTE – Monsieur le Président, il nous faut réhabiliter le mot d'économie budgétaire. Vous l'utilisez très justement lorsque vous évoquez la maîtrise des dépenses publiques. Aujourd'hui, alors que la dépense publique des collectivités représente 60 % de la dépense nationale, notre mode de raisonnement doit évoluer, et nos choix ne plus porter sur les seules dépenses supplémentaires, mais également sur les économies à réaliser.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose d'adopter le budget primitif 2014, par nature conformément à la délibération du 10 juillet 2003 et par chapitre budgétaire pour vous permettre de vous prononcer sur chacun d'entre eux, conformément à l'article L.3312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Equilibre général du budget principal: mouvements réels et d'ordre (1 387 209 038 euros), mouvements d'ordre (130 804 599 euros), mouvements réels mixtes (1 256 404 439 euros).
- Section d'investissement : 348 934 568 euros.
- Section de fonctionnement : 1 038 274 470 euros.

Le Conseil Général adopte le budget principal à la majorité : 27 voix POUR dont 2 pouvoirs – 9 voix CONTRE dont 2 pouvoirs et 1 abstention de vote.

M. LE President – Je vous propose d'adopter maintenant chaque budget annexe :

- Maison de l'Enfance des Yvelines : 7 715 591 euros.
- Centre Maternel Porchefontaine: 4 298 902 euros.
- Musée départemental Maurice Denis « Le Prieuré » : 2 478 695 euros.
- Institut de Formation Sociale des Yvelines : 1 120 860 euros.
- Très Haut Débit : 640 000 euros.

Le Conseil Général adopte le budget principal à la majorité : 27 voix POUR dont 2 pouvoirs – 9 voix CONTRE dont 2 pouvoirs et 1 abstention de vote.

M. LE PRESIDENT – Outre les informations budgétaires que je viens d'énumérer, je vous propose de statuer sur les points suivants :

- 1- la taxe foncière sur les propriétés bâties : produit arrêté à 186,2 M€;
- 2- l'emprunt d'équilibre : 164,8 M€;
- 3- fixe à 1,20 % le taux directeur d'évolution maximum des enveloppes budgétaires déterminant les prix de journée 2014 des établissements sociaux et médico-sociaux habilités et tarifiés par le Département, dont :
 - a- pour les secteurs des personnes âgées : dans la limite des 1,20 %, 1,10 % au titre des reconductions des budgets et 0,10 % au titre des mesures d'ajustement,
 - pour le secteur des personnes en situation de handicap : pour les établissements et services hors Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), dans la limite des 1,20 % précités, 1,03 % au titre des reconductions des budgets et 0,17 % au titre des démarches d'amélioration continue de qualité ; pour les établissements et services sous CPOM, +1,01 % au titre de la reconduction de la Dotation Globale d'Allocation des Moyens (DGAM),
 - c- pour le secteur protection de l'enfance : dans la limite de 1,04 % au titre des reconductions des budgets,
- 4- l'affectation aux collaborateurs de cabinet d'une somme de 468 504 € au titre de l'exercice 2014 ;

- 5- le maintien des modalités financières pour le versement des subventions :
- 6- la constitution des deux provisions respectivement de 12 M€ et 1,95 M€ pour le prélèvement de péréquation sur les droits de mutation et sur la CVAE à percevoir pour 2014 ; la reprise de deux provisions respectivement de 11,50 M€ et 2,50 M€ constituées au BP 2013 au titre du prélèvement de péréquation sur les droits de mutation sur la CVAE percue en 2013 ;
- 7- l'application dès le 1^{er} janvier 2014 du principe comptable de neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires.

Le Conseil Général adopte le budget principal à la majorité : 27 voix POUR dont 2 pouvoirs – 9 voix CONTRE dont 2 pouvoirs et 1 abstention de vote.

Subventions de fonctionnement à des associations d'Anciens Combattants et Victimes des Guerre au titre de l'exercice 2013

JEAN-LOUIS BARTH, *rapporteur* – Le montant réservé pour ce rapport est de 3 835 euros. L'Union Départementale des Associations de Combattants et Victime de Guerre sollicite une subvention de 3 000 euros, afin de financer les aides et secours qu'elle accorde, lors de commissions d'attribution, aux bénéficiaires suivants, domiciliés dans les Yvelines : les anciens combattants, leurs veuves et veufs, les pupilles de la Nation, tous les ressortissants du Code des Pensions Militaires d'Invalidité. En outre, l'association du Souvenir Français de Chambourcy sollicite une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 300 euros et le comité de la Fnaca de Poissy et Carrières-sous-Poissy sollicite une aide de 535 euros pour l'acquisition de son drapeau.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4166 à l'unanimité des votants.

Ressources humaines – litige. Autorisation donnée au Président du Conseil général de signer un protocole transactionnel

OLIVIER LEBRUN, *rapporteur* – Ce protocole transactionnel met fin à un litige avec un agent qui, bénéficiant d'un cumul emploi-retraite, réclamait au Département une somme conséquente pour avoir manqué à son devoir de conseil. Le Conseil Général l'indemnisera à hauteur de 5 964 euros.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4221 à l'unanimité.

Finances, Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – Le montant des créances non-recouvrées, qu'il convient d'admettre en créances éteintes ou en non-valeur, s'élève à 1 241 075,47 euros, dont 209 874,20 euros au titre de l'insolvabilité des débiteurs. Ces créances, admises en non-valeur en raison d'un montant inférieur au seuil des poursuites, de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs, ont été générées entre l'exercice 2006 et l'exercice 2013. La plus conséquente, 1 031 201, 27 euros, résulte de la mise en liquidation judiciaire du Centre de Transfusion Sanguine (CTS) en 1991. Ce montant a néanmoins été recouvert en 2007 par une reprise de provision.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4254 à l'unanimité.

Autorisation donnée au Président du Conseil général de signer une convention avec la Préfecture des Yvelines pour la mise à disposition de berceaux au sein de la crèche Jouvencel destinée à accueillir des enfants d'agents de la Préfecture

LAURENT RICHARD, *rapporteur* – La Présidente du COSPPDY, association en charge de la gestion du restaurant administratif et de la crèche Jouvencel, déposera prochainement un dossier de déclaration de cessation de paiement auprès du Tribunal de Grande Instance de Versailles. Aujourd'hui, je vous sollicite, chers collègues, dans le cadre de l'autorisation donnée au Président du Conseil général de signer une convention avec la Préfecture, afin qu'elle réserve dix des quarante berceaux de la crèche. Cette convention fait suite à l'appel d'offres, lancé le 26 août 2013, pour constituer une DSP. Cette dernière, confiée le 5 novembre 2013 à la société La Maison Bleue, rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014 pour une période d'un an. Le montant de la participation financière versée par la Préfecture au Conseil général, en contrepartie de la mise à disposition des dix berceaux, sera calculé au prorata du nombre de mois d'occupation de chaque berceau, sur la base d'un montant annuel de 9 582 euros par an et par berceau.

JACQUES SAINT-AMAUX – J'estime que l'externalisation envoie un mauvais message aux personnels du Conseil général et de la Préfecture. Elle signifie que nous sommes incapables de gérer par nousmêmes les structures destinées aux agents. Par ailleurs, nous sommes confrontés à une situation de crise. Or, investir dans une structure peu rentable, qui ne crée pas de richesses, puisqu'elle se limite à du service social, ne présente aucun intérêt économique. Pour ces deux raisons, nous voterons contre cette délibération.

DANIEL LEVEL – Nous apportons la solution la moins onéreuse aux agents du Département, puisque la crèche sera subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales.

M. LE PRESIDENT – Nous maintenons de surcroît les 40 berceaux. Vous n'êtes pas sans savoir que la situation des services de l'Etat se détériore depuis un moment, ainsi que l'illustre la déclaration de cessation de paiement du COSPPDY. Nous nous efforçons de maintenir la qualité de nos services en direction des agents. Quant au restaurant administratif, il concerne davantage les agents de l'Etat, qui ne bénéficient pas, contrairement aux agents départementaux, de Tickets Restaurant. A ce jour, ni l'Etat, ni le Département, n'a pu trouver un lieu de restauration adéquat. Le service public assuré par le COSPPDY est primordial. C'est pourquoi, une subvention exceptionnelle de 69 000 euros, versée par l'Etat et le Département, a été votée. Une augmentation de 50 centimes a en outre été demandée aux agents. Si le problème du lieu persiste, les efforts consentis par les administrations devraient permettre de renflouer l'association en charge de la restauration et de la crèche.

La Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à la majorité, moins labstention de vote.

Le Conseil général adopte la délibération 1-4255 à la majorité des votants. Vote contre des membres du groupe des Elus de Gauche.

Renforcement des routes départementales. Programme 2014.

JEAN-FRANÇOIS RAYNAL, rapporteur – Monsieur le Président, mes chers collègues, contrairement à la chanson, je ne vais pas vous emmener sur les routes de France, mais sur les routes des Yvelines et notre voirie départementale, qui court sur 1 576 kilomètres, ce qui représente une surface de chaussée d'environ 10,61 millions de mètres carrés. Ce rapport présente le bilan du programme de renforcements 2013 des routes départementales, ainsi que leurs ouvrages d'art; les propositions pour le programme de renforcements 2014 ; et une liste d'opérations de renforcements de chaussées envisageables au cours des années 2014, 2015, 2016 et 2017. Le programme 2014 s'articule autour de diverses opérations : les opérations sur chaussées et celles programmées sur les ouvrages d'art. qui ont pour objectif d'en assurer la pérennité, et les opérations urgentes ou imprévues, liées à la climatologie. Les chiffres clés du programme 2013 sont les suivants : sur plus de 12 millions d'euros autorisés, 11 353 014 euros ont été dépensés ; ce qui porte le taux de réalisation à 94,1 %. Au cœur de la présente délibération, se trouvent les trois critères retenus pour élaborer le programme 2014 : l'âge du revêtement, l'état du revêtement et le trafic supporté, qui ne cesse de croître. L'autorisation de programme, évaluée à hauteur de 13 millions d'euros, correspond aux opérations suivantes : les travaux sur environ 49 km de chaussées (10,25 millions d'euros) et les travaux sur ouvrages d'art (725 000 euros). Avant de clore mon intervention, je rappellerai que nous favorisons, quand cela est possible, les enrobés coulés à froid et les enduits superficiels, plus respectueux de l'environnement que les bétons bitumineux classiques.

M. Le President – Merci à Jean-François Raynal pour ce rapport technique, qui montre l'ambition du Conseil général dans le domaine des voiries départementales, qui part du principe que si les travaux ne sont pas réalisés régulièrement, leur coût augmente significativement.

MICHEL VIGNIER – Je comprends que certains travaux soient étirés dans le temps pour rentrer dans l'enveloppe budgétaire. Toutefois, la construction de la C13-D28, qui accueillera une partie du trafic de la RD190, est urgente, compte tenu du nombre croissant, insupportable aux riverains, de poids-lourds qu'accueille cette route départementale. La solution ne réside pas dans le ralentissement des véhicules, mais dans la finalisation de cette voie de contournement.

M. LE PRESIDENT – Ce dossier est considéré comme prioritaire en raison de l'asphyxie du territoire.

La Commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 2-4212 à l'unanimité.

Convention de partenariat pour le Salon de l'Etudiant 2014, organisé le 18 janvier 2014 à Versailles

PHILIPPE PIVERT, rapporteur – Le présent rapport propose une convention de partenariat avec le groupe Express Roularta - l'Etudiant pour la troisième édition du Salon de l'Etudiant, organisée le 18 janvier 2014 au Palais des Congrès de Versailles, la contribution départementale proposée étant de 7 500 euros. Le salon a pour but d'informer les jeunes du département des Yvelines, collégiens, lycéens, étudiants et leur famille. Il réunit dans un même lieu tous les organismes de formation d'enseignement supérieur, publics ou privés, les entreprises, les institutionnels, les professionnels, ainsi que les organismes d'information et d'orientation, et d'une manière générale, l'ensemble des acteurs locaux. Dans le cadre d'une campagne de communication, les étudiants éditeront un guide

visiteur. Pour cette troisième édition, qui se déroule sur une journée, le budget global prévisionnel de la manifestation s'établit à 255 600 euros. A ce jour, la ville de Versailles, la CASQY et la CAMY ont fait connaître leur accord de soutien, alors que l'Université de Versailles a notifié son incapacité de financement. Je vous propose d'apporter une dernière fois notre appui pour ce salon, l'objectif étant qu'il puisse trouver à terme une autonomie financière.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4227 à l'unanimité.

Schéma départemental de la restauration en collège. Orientations 2014-2017

PIERRE LEQUILLER, *rapporteur* – Nous avons présenté ce rapport à tous les conseillers généraux au cours d'une précédente réunion. Il répond à l'invitation, de la Cour régionale des comptes et du ministère de l'Education, à sécuriser les groupements de commandes avec les établissements publics locaux d'enseignement. Je rappelle que la responsabilité de mise en œuvre de la restauration des collégiens incombe pleinement au Département conformément à l'article 82 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales.

La restauration des collégiens yvelinois présente des enjeux réglementaires et sanitaires majeurs. En effet, la restauration doit respecter un cadre strict régi par un important corpus se rapportant :

- à l'hygiène et la sécurité,
- à la construction des menus et l'équilibre nutritionnel des repas,
- à l'achat des denrées ou de prestations de services dans le respect du Code des marchés publics.

La restauration collective doit également respecter des enjeux de qualité de service, avec une même exigence sur tous les collèges du Département. 52 000 repas sont servis en moyenne par jour au sein de 113 collèges (plus de 7 millions de repas produits chaque année) avec un taux de fréquentation moyen élevé de 75 %, qui présente néanmoins de grandes différences entre les secteurs. Chaque collégien doit pouvoir bénéficier d'une restauration de qualité, quel que soit le mode d'exploitation ou de gestion du service de restauration qui l'accueille. Sur ce point, le paysage yvelinois est très diversifié ; il compte :

- 7 cuisines centrales.
- 53 cuisines autonomes de production de repas sur site,
- 47 cuisines satellites, dont les repas sont livrés sur place,
- et 6 collèges hébergés par des tiers, communes ou lycées voisins.

Sur ces 113 sites, 82 sont en gestion publique, soit 70 % des établissements ; 31 sont en gestion externalisée.

La restauration collective doit également respecter des enjeux économiques et sociaux. Le coût moyen du repas servi dans les collèges a été approché à 8,50 euros, toutes dépenses confondues, avec de fortes disparités (coût pouvant aller jusqu'à 14 euros) en fonction des modes de gestion et d'exploitation, ainsi que du nombre de demi-pensionnaires par site. A l'échelle du Département, le poids économique de la restauration est donc conséquent :

- un coût global évalué à plus de 60 millions d'euros, dont 60 % supportés par le Département ;
- 8,5 millions d'euros sont consacrés à l'achat de denrées chaque année et 5 millions d'euros à l'achat de prestations externalisées;
- les agents techniques contribuant à ce service représentent 406 équivalents temps plein.

Une charte qualité constituera le socle partagé du schéma départemental de restauration en fixant les objectifs et les engagements réciproques en matière de qualité de service et de performance, notamment :

- La sécurisation de l'exercice des responsabilités du Département et des collèges.
- L'amélioration de la qualité de service rendu tout en maîtrisant l'évolution des dépenses du département.
- La garantie d'une offre de service cohérente et équitable sur l'ensemble des collèges.

L'objectif du Département est d'améliorer la qualité de la prestation de restauration servie aux collégiens à l'échelle du territoire, quels que soient les modes de gestion et les modes de production des repas. Cette première étape visant à garantir l'égale qualité de la prestation servie à tous les collégiens yvelinois permettra dans un second temps :

- l'harmonisation de la politique tarifaire intégrant une dimension sociale. Dans cette transition, il vous sera proposé d'abonder de 50 % le Fonds Départemental de Solidarité,
- la mise en place associée d'un règlement départemental de la restauration fixant les règles communes d'accès à la demi-pension.

Ce socle qualitatif repose sur quatre principes :

- la sécurisation réglementaire et sanitaire,
- la mise en place d'un plan alimentaire départemental,
- la création d'un groupement de commandes,
- un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'objectif du Département est de mettre en œuvre pour chaque établissement le mode de gestion le plus adapté, dans le sens d'une plus grande efficacité des organisations et de rationalisation de la dépense publique. Il s'agit à ce stade d'optimiser l'organisation des cinq cuisines centrales de faible production et d'expérimenter l'externalisation du nettoyage des locaux pour les collèges volontaires, parmi en particulier ceux qui disposent déjà d'une prestation externalisée pour la restauration. En effet, un groupement de commandes est à constituer avec les EPLE, dont le périmètre recouvre l'achat de denrées alimentaires et de prestations de services de restauration et d'entretien des locaux. Le Conseil général sera le coordonnateur de ce groupement auquel les établissements seront invités à adhérer, pour un démarrage effectif au 1^{er} janvier 2015. La massification des achats doit permettre d'obtenir un meilleur rapport qualité/prix et améliorer ainsi la qualité des repas servis par le recours à des produits bio, locaux et labellisés, avec une attention portée aux équilibres nutritionnels et à la sécurité alimentaire.

François Deligne – Lors de la précédente réunion sur ce sujet complexe, nous avons échangé des arguments intéressants. Nous avons connaissance des chiffres énumérés par Pierre Lequiller au sujet de la restauration scolaire dans le Département. J'aimerais souligner au préalable, que nous partageons certains objectifs déterminés dans le rapport : la sécurisation de la commande publique et le principe de la mutualisation pour réaliser des économies d'échelle. En revanche, plusieurs éléments de fond nous posent problème. Depuis 2008, le groupe de gauche intervient sur un point corollaire, celui de la tarification sociale, destinée aux élèves qui sont exclus de la restauration scolaire pour des raisons financières. En 2009, le Conseil Général nous avait annoncé qu'il envisagerait l'harmonisation de la tarification sociale au printemps 2010. Or, au printemps 2010, il nous avait rétorqué qu'il préférait finalement s'occuper en priorité de la modernisation, une notion qui ne peut que faire l'unanimité. Lorsqu'il a présenté le sujet de la mutualisation, Pierre Lequiller a

utilisé, visiblement à contrecœur, le mot de massification. Jusqu'où irons-nous dans la massification avant de bousculer le juste équilibre entre la rentabilité, permise par les économies d'échelle, et la qualité? Je crains que, si nous allons trop loin dans la massification, nous perdions en qualité. Cette question est régulièrement soulevée lors des conseils d'administration des collèges, notamment par les représentants des parents d'élèves et le personnel administratif. Nous pourrions imaginer une mutualisation de la restauration scolaire à l'échelle du Département, voire de la Région. Nous devons définir le bon niveau. Lors de la dernière commission, nous nous sommes entendus dire que le Département expérimenterait dans un premier temps, puis reviendrait éventuellement en arrière. Or, l'impact de la politique de modernisation sur les cuisines centrales, dont certaines disparaîtront, rend compliqué un éventuel retour en arrière. Au sujet de la qualité, nous estimons que des instructions pourraient être données en termes de circuits courts, d'alimentation bio, etc. Vous le savez, l'introduction dans un marché public d'un critère, tel que le bio, génère des coûts considérables, partiellement, mais insuffisamment, compensés par les économies d'échelle. Enfin, la mutualisation pose problème au niveau des personnels impactés par sa mise en œuvre. Pour les raisons évoquées précédemment, notamment celle liée à l'harmonisation de la tarification sociale, les élus du groupe de gauche voteront contre ce rapport.

PIERRE LEQUILLER – J'entends vos remarques. J'estime pourtant que nous ne sommes pas réellement en désaccord. Vous n'êtes pas sans ignorer que l'harmonisation des tarifs a nécessité un lourd travail, et que l'offre de restauration et les pratiques de gestion sont en cours d'harmonisation. Dès que cette dernière sera achevée, la tarification sociale pourra être considérée. Par ailleurs, les écarts de coût de revient des repas doivent être resserrés. Je vous rappelle que nous avons décidé d'inscrire une hausse de 50 % du fond départemental de solidarité d'ici l'harmonisation. Au sujet de l'externalisation du service public de restauration, les expériences menées dans les écoles de certaines communes, toutes tendances confondues, ont visiblement été un succès. L'externalisation est de toute façon limitée à la dizaine de satellites desservis par les cinq cuisines centrales de faible échelle. Cette expérimentation, sur laquelle l'ensemble des établissements concernés ont été consultés, a vocation à être renouvelée et pérennisée. De surcroît, l'impact sur le personnel reste limité, puisqu'en raison du nombre élevé de postes vacants dans la restauration, les dix agents concernés seront aisément replacés.

MICHEL VIGNIER – Les satellites de la cuisine centrale de Meulan seront supprimés au 1^{er} septembre 2015. Or, le nombre de demi-pensionnaires, insuffisant, ne permettra pas de compenser l'augmentation du coût de production. La fermeture de la cuisine centrale de Meulan est programmée. Les agents, qui l'ont compris, demandent des formations ou des transferts, qu'on leur refuse, alors même que la cuisine de Meulan sera fermée. Pourquoi freiner ainsi le personnel ?

JEANINE MARY – Je ne peux être que favorable au projet présenté par Pierre Lequiller qui, se rapproche de celui que j'ai mis en place dans ma commune. Je considère le plan alimentaire, étalé sur 23 jours, excellent. A Trappes, ce plan, instauré dans les crèches, les écoles et les collèges, est obligatoire ; il décuple nos chances de vaincre l'obésité. Actuellement, nous sommes déjà contraints de passer par les marchés publics, ce qui nous permet d'obtenir des aliments aux meilleurs prix, dont la qualité est, de surcroît, surveillée par une commission. Les résultats sont là. A Trappes, nous avons procédé à la mutualisation des petites cuisines des crèches et des résidences pour les personnes âgées. Nous avons également construit un centre d'exploitation, conforme aux nouvelles normes, qui fonctionne extraordinairement bien. C'est pourquoi, je fais confiance aux élus en charge de ce dossier pour le mener à bien. Au sujet de la tarification sociale, j'estime que nous pourrions créer un tarif différencié pour les élèves boursiers.

François Deligne – Nous avions demandé qu'un tel tarif soit instauré pour les élèves boursiers. Je ne comprends pas ce que nous attendons pour mettre en place un tarif social. Nous avons présenté un projet extrêmement constructif, et non une usine à gaz, impossible à gérer par le Département. Ainsi, les quotients familiaux, applicables dans les communes, se transformeraient en casse-têtes à l'échelle du Département. Pourquoi la proposition, pointée par Jeanine Mary, ne figure-t-elle pas dans le schéma départemental de la restauration en collège ? Il est dommage de reporter un élément aussi essentiel, car nous sommes d'accord sur l'ensemble des autres points : les mouvements des commandes et leur sécurisation, ainsi que l'esprit de la modernisation. Depuis 2009, la question de la tarification sociale est exclue de la délibération.

PIERRE LEQUILLER – Ainsi que l'a expliqué Jeanine Mary, nous souhaitons d'abord préserver la qualité des repas. Afin de parvenir à l'harmonisation des tarifs, nous devons apporter aux parents d'élèves, la certitude que la compensation de ce tarif unique, qui se traduira par une diminution pour certains élèves et une augmentation pour beaucoup d'autres, soit assurée. Pour répondre à Mme Mary, le rôle du Conseil Général sera précisément de veiller à la qualité des produits sélectionnés, tout en laissant à chaque établissement la possibilité d'établir ses menus à partir d'une liste de denrées contrôlées au préalable par le Département. La globalisation permet également d'harmoniser la qualité des repas servis dans les collèges yvelinois. En 2015, les objectifs de modernisation et d'harmonisation seront ainsi remplis.

JOËL TISSIER – Je regrette de voir disparaître les cuisines centrales des collèges, qui aident les élèves les plus défavorisés (la cuisine du collège Magellan de Chanteloup accueille nombre d'apprentis), alors que des marchés potentiels existent.

M. LE PRESIDENT – En écoutant les uns et les autres, je réalise que ce qui nous réunit est bien plus important que ce qui nous différencie. Nous sommes d'accord sur la sécurisation, la mutualisation, la modernisation, éléments rappelés dans le rapport de la Cour régionale des comptes et l'Education nationale. Certains souhaiteraient probablement avancer plus vite. La mutualisation, bien amorcée, devrait donc pouvoir se concrétiser sans qu'aucun personnel ne soit exclu. Nous ferons en sorte que les agents des cuisines soient réintégrés.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à la majorité, avec une abstention de vote.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4238 à la majorité. Vote contre des Elus de Gauche sauf Madame Mary qui s'abstient.

Solution d'archivage électronique dénommée m@rine. Protocole transactionnel avec la société SICEM et le département de l'Aube

JOËL DESJARDINS, rapporteur – Dans le cadre d'une convention avec le département de l'Aube, nous avions confié la commercialisation d'une solution d'archivage électronique, m@rine, à SICEM. A l'issue de l'attribution du marché, une société concurrente avait déposé un recours auprès du tribunal administratif. Ce dernier nous a contraints à résoudre nos relations contractuelles avec SICEM. Je vous propose donc un protocole transactionnel négocié entre l'Aube, les Yvelines et SICEM, qui met notamment fin à la convention de partenariat avec le département de l'Aube.

La Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 3-4244 à l'unanimité.

Convention avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées 78 (MDPH) et l'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI).

JEANINE MARY, *rapporteur* – Ce rapport a pour objet de renouveler la convention tripartite entre le département des Yvelines, la MDPH et l'ADAPEI, dans le cadre de l'Accueil Familial à caractère social et d'une mission d'expertise pour des situations relevant de la MDPH. Comme vous le savez, la solidarité envers les personnes les plus fragiles est une mission prioritaire du Conseil général. L'objectif est de permettre aux personnes vulnérables de bénéficier d'une prise en charge et d'un accueil de grande qualité. L'accueil familial à caractère social propose aux personnes âgées ou handicapées adultes d'être accueillies pour un temps indéterminé, comme tremplin pour une plus grande autonomie, ou comme alternative à l'accueil en structure ou en institution. Il peut également être proposé un accueil pour une courte durée, afin de soulager quelque temps les aidants. Le suivi et l'évaluation, qui ont donné satisfaction à l'ensemble des partenaires, nous conduisent à signer une nouvelle convention pour une durée de trois ans. Les subventions demandées sont réparties de la manière suivante : deux tiers pour le Conseil général, un tiers pour la MDPH. Le financement des Yvelines, pour l'Accueil Familial, s'élèvera à 61 333 euros en 2014, 62 000 euros en 2015 et 62 667 euros en 2016, ce taux de participation étant identique à celui de la précédente convention.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4189 à l'unanimité.

Convention avec la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM).

MICHEL VIGNIER, *rapporteur* – Il s'agit d'un principe de partenariat entre le Département et les organisations ayant vocation à représenter et/ou informer les particuliers employeurs, dans le but d'orienter et d'accompagner les personnes âgées et handicapées qui ont recours à l'aide humaine en emploi direct. Ce protocole d'accord d'une durée d'un an entre les Yvelines et la FEPEM ne présente aucune incidence financière. En outre, il ne donne aucune exclusivité à la FEPEM, le Département se réservant le droit de conventionner avec d'autres structures de particuliers-employeurs, afin de préserver la pluralité de l'information, de l'accompagnement et des actions menées dans ce cadre sur le territoire des Yvelines.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil Général adopte la délibération 4-4230 à l'unanimité.

Avenant n°2 au Contrat d'Objectifs et de Moyens de Plaisir 2011-2014

GHISLAIN FOURNIER, *rapporteur* – Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens de Plaisir pour la période 2011-2014 et suite à l'évaluation des actions menées dans le cadre de ce contrat en 2012, des actions ont été supprimées, modifiées ou intégrées. Le montant de la participation du Conseil général passe de 92 700 euros à 94 700 euros.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4232 à l'unanimité.

Remises gracieuses des dettes sollicitées par divers bénéficiaires de prestations pour personnes âgées et handicapées

DANIEL LEVEL, *rapporteur* – Il s'agit de remises gracieuses sollicitées par divers bénéficiaires de prestations pour personnes âgées et handicapées pour un montant de 3 517 euros.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil Général adopte la délibération 4-4237 à l'unanimité.

Convention avec la RATP dans le cadre d'un partenariat pour le retour à l'emploi des Yvelinois en difficulté

DANIEL LEVEL, *suppléant*, PIERRE FOND, *rapporteur* – Ce rapport a pour objet de proposer la signature d'une convention avec la RATP, afin de favoriser la réinsertion professionnelle des Yvelinois bénéficiaires du RSA dans le domaine du transport, en tant que conducteur de bus notamment. La convention est conclue pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2015. Elle permettra à des personnes peu qualifiées de trouver un emploi durable.

La Commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 4-4241 à l'unanimité.

Convention pour l'achat d'informations relatives à l'implantation d'infrastructures électriques mobilisables pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire des Yvelines

KARL OLIVE, *rapporteur* – Afin de garantir un aménagement optimal des territoires, il est essentiel que notre Département ait une bonne connaissance des réseaux et de l'ensemble des infrastructures implantées sur les Yvelines. C'est pourquoi, nous devons connaître la localisation des infrastructures existantes et mobilisables et, lorsque cela est possible, nous associer aux travaux d'aménagement. La première de ces conventions qui, présentée en annexe du présent rapport, s'inscrit dans la continuité des délibérations passées, sera signée avec la société Électricité Réseau Distribution France (ERDF). Elle permettra au Conseil général des Yvelines d'acquérir un certain nombre de données numériques géo-référencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de

distribution électrique. Le coût de l'achat de cette information s'élève à 1 929,49 euros. La durée de la convention est de trois ans.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4220 à l'unanimité.

Convention de transfert de données et de matériel du Service de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil général des Yvelines au Service de l'Eau du Conseil général de l'Essonne

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Autrefois, lorsque les services de l'Eau et de l'Assainissement étaient florissants, nous soutenions l'ensemble des petites communes des Yvelines dans la gestion de leur station d'épuration. Désormais, la loi limite l'aide du Département aux communes minuscules. Par conséquent, ces services ont perdu les trois quarts de leur activité. Les deux derniers agents qui travaillaient sur le dossier de l'Essonne viennent de quitter le Département, en laissant derrière eux deux postes vacants. En concertation avec le Conseil général des Hauts-de-Seine, nous avons décidé de séparer les billes, autrement dit, de redistribuer les subventions afférentes à chaque département. Le présent rapport a donc pour objet de vous soumettre la convention de transfert de données et de matériel du Conseil général des Yvelines aux Essonne dans le cadre de la départementalisation de l'assistance techniques dans le domaine de l'eau.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Général adopte la délibération 5-4228 à l'unanimité.

Programme « Habiter mieux ». Avenant au contrat local d'engagement

MICHEL COLIN, *rapporteur* – Le Conseil Général met en œuvre, depuis fin 2011, la déclinaison yvelinoise du programme « Habiter mieux », en partenariat avec l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Au niveau national, ce programme vise à accompagner la réhabilitation énergétique de 300 000 logements. Pour le mettre en œuvre, un Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique a été conclu avec l'Etat, l'Anah et les principaux partenaires du programme pour la période 2011-2017. Au total, entre octobre 2011 et septembre 2013, 244 logements ont été rénovés dans le cadre du Programme « Habiter mieux », dont 158 dans le secteur diffus et 86 en secteur programmé. L'avenant proposé fixe un nouvel objectif de logements yvelinois à rénover : 1 100 logements sur la période 2014-2015, soit 550 logements par an. Une reconduction de cet objectif est prévue pour la période 2016-2017. Le budget prévisionnel de ce dispositif, sous réserve du vote des crédits prévus au budget primitif 2014, s'établit à 180 000 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité. La Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4229 à l'unanimité.

Parc du Peuple de l'Herbe. Conventions en vue de la bonne gestion et de l'animation du site

JEAN-FRANÇOIS BEL, rapporteur – Le Parc du Peuple de l'Herbe, qui représente plus de 104 ha, sur la commune de Carrières-sous-Poissy, génère d'importantes dépenses d'acquisition, prises en charge par le Conseil général. Nous devons examiner diverses conventions entre : le département des Yvelines, propriétaire, la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS), gestionnaire, la commune de Carrières-sous-Poissy, partenaire financier, et l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine-Aval (EPAMSA), maître d'ouvrage de ses mesures compensatoires.

Il s'agit des conventions:

- d'occupation temporaire du domaine public permettant la réalisation des émergences du Parc par la CA2RS;
- de transfert de la gestion du Parc à la CA2RS;
- de réalisation et de financement des mesures compensatoires sur le Parc par l'EPAMSA dans le cadre du projet de ZAC « Nouvelle Centralité »;
- de mise à disposition des jardins familiaux du Parc à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs :
- de groupement de commande en vue de la passation d'un marché public de création de Refuge LPO « Parc du Peuple de l'Herbe ».

En outre, il vous est proposé d'apporter des modifications aux conventions prises avec l'Association de pêche La Galiotte et ses adhérents, afin de réviser le montant de la redevance et de compléter certains articles ayant trait à leurs rôles et obligations. Enfin, le présent rapport propose de louer un terrain situé dans une zone de travaux prioritaires en attendant son expropriation.

JOËL TISSIER – Le Conseil Général s'engagera-t-il, dans le cadre des nouvelles conventions, pour soutenir la gestion du Parc du Peuple de l'Herbe ?

JEAN-FRANÇOIS BEL – Nous n'avons rien déterminé sur ce point. Pour l'heure, nous préférons porter nos efforts sur l'acquisition des pièces qui, groupées par dix, donnent lieu à des conventions entre le maître d'œuvre, le maître d'œuvre, le propriétaire, la commune et la CA2RS.

M. LE PRESIDENT – C'est la raison pour laquelle nous louons un terrain dans une zone de travaux prioritaires en attendant son expropriation. Nous en sommes toujours à la phase d'acquisition.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4231 à l'unanimité.

Subvention au Groupement de Coopération Sanitaire pour le Développement des Systèmes d'information en Santé partagés en Ile-de-France pour la réalisation de l'Etude DMSP (Dossier Médico-Social Partagé)

DIDIER JOUY, rapporteur – Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention au Groupement de Coopération Sanitaire pour le Développement des Systèmes d'Information en Santé partagés en Ile-de-France (GCS S-SISIF), bras armé de l'Agence régionale de Santé dans le

domaine de la e-santé pour la réalisation de l'étude « Généralisation d'un Dossier Médico-Social partagé ». Depuis 2006, le Conseil général des Yvelines a voulu intensifier sa politique en direction des personnes vulnérables tout en diminuant la gestion administrative des prestations servies. Pour ce faire, il a passé en 2006 et 2010 plusieurs conventions avec l'INRIA dans le but d'expérimenter un DMSP dématérialisé permettant la rationalisation des prestations administratives offertes aux personnes vulnérables et un meilleur suivi des soins qui leur sont prodigués. L'ARS Ile-de-France a pour mission de mettre en place la politique de la santé pour la région. Elle est compétente dans le champ de la santé, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social. L'ARS Ile-de-France et le Conseil général des Yvelines ont souhaité se rapprocher pour étudier en commun les modalités d'une généralisation d'un DMSP et celles de la généralisation de la dématérialisation des prestations médico-sociales. Pour ce faire, l'ARS Ile-de-France a mandaté le GCS S-SISIF, son bras armé dans le domaine de l'e-santé. Sur ces bases, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 50 % du montant TTC estimé à 90 000 euros, soit une subvention d'un montant maximum de 45 000 euros, au GCS S-SISIF.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4236 à l'unanimité.

Révision de l'Atlas des paysages des Yvelines. Protocole d'accord transactionnel

DIDIER JOUY, *rapporteur* – En 2010, le Préfet de Région représenté par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) a sollicité un partenariat avec le département des Yvelines, dans le cadre de sa politique des paysages, pour réviser l'Atlas des paysages des Yvelines datant de 1992. Lors de sa séance du 24 septembre 2010, le Conseil Général a approuvé à la convention de groupement de commande avec l'Etat et autorisé la passation, dans ce cadre, d'un marché de prestations intellectuelles. Ce marché a été notifié à la société Follea-Gautier le 25 octobre 2011, pour un montant de 167 222,50 euros HT, soit 199 998,11 euros TTC. Le montant à la charge du Département est de 80 000 euros TTC.

Dès 2012, des divergences dans les exigences de la commande, notamment liées à la notion de « révision » de l'atlas, ont opposé la société Follea-Gautier à ses commanditaires, la DRIEE et le Conseil général. Ces difficultés ont conduit la société en question à faire une demande d'avenant de 71 520,80 euros TTC, afin de pallier une rémunération qu'elle estimait sous-évaluée par rapport aux demandes des commanditaires. Deux réunions de négociation ont eu lieu entre les commanditaires et la société Follea-Gautier qui ont abouti à un règlement amiable après concessions mutuelles :

- La société Follea-Gautier s'engage à accentuer l'effort sur la rédaction et la qualité graphique des 23 unités paysagères du Département, qui constituent le socle de l'atlas des paysages. Elle renonce également à ses demandes de financements supplémentaires.
- Les commanditaires accordent un délai supplémentaire de six mois pour finaliser l'atlas, soit le 24 avril 2014.

L'atlas révisé, dont le contenu est assorti de conseils en matière de paysage, constituera un outil opérationnel qui pourra alimenter la mise en place de différentes politiques du Département. Le projet d'accord transactionnel a recueilli l'accord de la société Follea-Gautier. La passation du protocole transactionnel est une démarche précontentieuse qui, par analogie avec une procédure contentieuse, nécessite d'être portée à votre connaissance. Il vous est donc proposé d'approuver les

termes du protocole transactionnel, qui sera signé par la DRIEE et la société Follea-Gautier. Dans ce cadre, l'apport financier du Conseil Général (80 000 euros TTC) n'est pas revu à la hausse.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4239 à l'unanimité.

Aide à la recherche et développement. Soutien au programme des pôles de compétitivité. Subventions à Bluwan, Tebu-Bio, Teos Powertrain Engineering (16ème appel à projets)

JOËL LOISON, *suppléant*, JEAN-MICHEL GOURDON, *rapporteur* – Au titre de sa politique de développement économique, le Conseil Général apporte son soutien aux entreprises et aux laboratoires, qui investissement dans des projets de Recherche et Développement. Dans le cadre du $16^{\rm ème}$ appel à projets des pôles de compétitivité, le gouvernement participera au financement de 68 projets, dont dix concernent le Département.

- Le premier projet, porté par le pôle de compétitivité Systematic, représente un montant total de 4 millions d'euros. L'aide totale sollicitée est de 1,78 million d'euros et l'aide départementale proposée est de 127 513 euros. Ce projet, dont le bénéficiaire est la société Bluwan de Chatou, a pour objectif d'accélérer l'extension de la couverture de téléphonie mobile à haut débit dans les pays émergents.
- Le second projet, porté par le pôle de compétitivité Moveo, représente un montant total de 4,79 millions d'euros. L'aide sollicitée est de 1,514 million d'euros et l'aide départementale proposée est de 245 349 euros. Ce projet, dont le bénéficiaire est la société TEOS Powertrain Engineering, a pour objectif de fabriquer un réducteur haute vitesse pour véhicules électriques et hybrides.
- Le troisième projet, porté par le pôle de compétitivité Cosmetic Valley, représente un montant total de 2,18 millions d'euros. L'aide sollicitée est de 920 000 euros et l'aide départementale proposée est de 200 575 euros. Ce projet, dont le bénéficiaire est la PME Tebu-Bio, située au Perray-en-Yvelines, a pour objectif d'identifier de nouvelles substances actives et formulations agissant sur une voie non exploitée de modulation de la pigmentation cutanée.

L'ensemble des soutiens proposés dans le cadre de ce rapport équivaut à 573 437 euros.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4248 à l'unanimité.

Dispositif économique. Subvention à l'institut VeDeCoM pour son lancement opérationnel

JOËL LOISON, *rapporteur* – Dans le cadre du dispositif économique départemental, la Fondation Mov'eoTec, futur Institut VeDeCoM, sollicite du Conseil Général une subvention de 100 000 euros, en avance sur la subvention R&D, pour la construction de véhicules décarbonés.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la Commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4260 à l'unanimité.

Clarification des missions de l'Inspection Générale des Carrières de Versailles, service interdépartemental des Yvelines, du Val d'Oise et de l'Essonne, suite au désengagement de l'Etat. Passation des conventions afférentes auprès des départements du Val d'Oise et de l'Essonne

JEAN-FRANÇOIS BEL, rapporteur - L'inspection Générale des Carrières de Versailles, qui couvre également l'Essonne et le Val d'Oise, constitue le joyau des Yvelines. La cartographie des Carrières, réalisée à 83 %, doit être poursuivie dans les trois départements. La Région Ile-de-France dispose de deux Inspections Générales des Carrières, celle des Yvelines et celle de la Ville de Paris. Autrefois, l'encadrement technique des deux services était assuré par l'Inspecteur général adjoint de la Ville de Paris, détaché de l'Etat. Ce dernier s'est désengagé le 1^{er} mars 2011. La convention de délégation de signature technique qui prend fin le 11 octobre 2014, ne sera pas renouvelée. Les Conseils généraux des Yvelines, du Val d'Oise et de l'Essonne, qui en reprennent la gestion, participent aux charges de fonctionnement du service respectivement à hauteur de 49 %, 49 % et 2 %. Ce service devra assurer la signature technique de documents remis aux départements, continuer de rendre tout service d'intérêt départemental et général aux collectivités à titre gratuit et continuer de remplir des missions à titre payant. En 2014, le montant global des dépenses de l'Inspection Générale des Carrières s'élèvera à seulement 110 000 euros pour le Département, contre 172 000 euros en 2010 et 250 000 euros les années précédentes. La contribution des trois départements a été divisée par deux. La diminution du coût de l'Inspection Générale tient de la facturation nouvelle des notaires pour les pièces demandées.

La Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 5-4250 à l'unanimité.

Contrats ruraux des communes de Bazemont, La Boissière-Ecole, Chavenay, Ménerville, Millemont et Neauphlette

HERVE PLANCHENAULT, *rapporteur* – Ces contrats ruraux, conformes au règlement voté par les élus, représentent une dépense départementale de près de 660 000 euros, répartis sur les exercices de 2015 à 2018.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4224 à l'unanimité.

Contrats départementaux de la commune de Meulan-en-Yvelines, de la Communauté de communes du Plateau de Lommoye et du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de la crèche intercommunale à Thoirv

HERVE PLANCHENAULT, *rapporteur* – Ces contrats départementaux, conformes au règlement voté par les élus, représentent une dépense de 1 213 100 euros, répartis sur les exercices 2014, 2015 et 2016.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4225 à l'unanimité.

Contrats centre-ville des communes de Fourqueux et Jouy-en-Josas

CHRISTINE BOUTIN, *rapporteur* – Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vous rappellerai pas les conditions nécessaires à la signature de contrats centre-ville. Les communes de Fourqueux et Jouy-en-Josas, qui les remplissent, ont sollicité le Conseil Général pour signer deux contrats centre-ville. Ces derniers représentent des subventions de 250 000 euros pour chaque commune.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4226 à l'unanimité.

Bonification du taux de subvention des contrats départementaux. Communes bénéficiaires au titre de l'exercice 2014

HERVE PLANCHENAULT, *rapporteur* — Chaque année, les communes de plus de 2 000 habitants, selon l'importance du nombre de logements sociaux, et du potentiel financier, peuvent bénéficier d'une bonification de leur taux de subventionnement à 35 %. Selon les critères déterminés en 2010, la liste des communes concernées par la bonification du taux de subvention des contrats départementaux en 2014 reste la même que celle de l'année passée.

JACQUES SAINT-AMAUX – Pour répondre à cette délibération, je reprendrai une phrase utilisée par Maurice Solignac lors de la présentation du budget 2014 : le Département n'était pas aussi riche que les chiffres l'indiquaient. Ensuite, Olivier Lebrun nous a expliqué que le Département, plus prélevé que les autres collectivités, touchait moins de DGF. Finalement, Pierre Fond a assuré que l'Etat pénalisait les départements vertueux. Or, la délibération présentée par Hervé Planchenault suit la même logique. Vous retenez des critères qui ne rendent pas compte de la richesse réelle des communes, puisqu'ils occultent les revenus de leurs populations. En conclusion, vous pénalisez des villes qui ne sont pas riches, mais qui investissent dans le développement économique, en créant des zones industrielles, qui accueillent de surcroît des populations à 70 % ouvrière et employée, dont le taux d'imposition, donc l'apport de richesses, est extrêmement faible, et cela au profit de villes qui ne créent pas de zones industrielles. Grâce aux contrats départementaux, ces communes bénéficient d'une bonification de leur taux de subventionnement, non pas à 30 %, mais à 35 %. C'est pourquoi, je voterai contre cette délibération, injuste et contraire aux idées énoncées précédemment.

M. LE President – Chaque année, le vote de Jacques Saint-Amaux est constant.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4240 à la majorité. Vote contre de Monsieur Saint-Amaux.

Contrat de développement équilibre des Yvelines (CDEY) pour la mise en œuvre du protocole de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval 2007-2013. Convention particulière avec l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA): Parc de la centralité de l'éco-quartier de la Boucle de Chanteloup

JOËL LOISON, *rapporteur* – Ce rapport a pour objectif l'adoption d'une convention particulière du CDEY Seine Aval, conclue entre le Département et l'EPAMSA pour la réalisation du Parc de la Centralité de l'éco-quartier de la boucle de Chanteloup. A terme, le site accueillera près de 2 800 logements, un pôle commercial, un cinéma, un équipement culturel, trois centres d'accueil loisirs, une crèche, trois groupes scolaires, une halte-garderie, une salle multifonctions, des activités, des services et des équipements privés. Le coût de l'opération s'élève à 2,417 millions d'euros pour le Département. Quant à l'EPAMSA, il finance le Parc de la Centralité à hauteur de 3,452 millions d'euros.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4245 à l'unanimité.

Attributions de PASS Yvelines/Résidences aux entreprises sociales pour l'habitat. Résidences sociales de France et ANTIN Résidences

CHRISTINE BOUTIN, *rapporteur* – Ce très beau dossier mérite que je vous le présente dans le détail. Dans le cadre de la politique du logement et conformément aux préoccupations sociales de notre département, je vous propose d'attribuer un Pass Yvelines aux résidences et entreprises sociales de deux communes. Ces Pass sociaux, approuvés en 2013, concernent deux résidences :

Une résidence intergénérationnelle exemplaire à Jouy-en-Josas, qui a pour vocation d'accueillir des ménages de toutes tailles et de tous âges, répondant à différents plafonds de ressources, du PLAI au PLS. Par ailleurs, la résidence propose des mesures d'accompagnement à des familles en insertion sociale. Les logements sont adaptés aux divers types de publics. Ainsi, les petits logements accueilleront de façon préférentielle des séniors et des étudiants, et les logements plus grands seront occupés par les familles, de façon pérenne ou temporaire. L'animation de ce projet intergénérationnel sera assurée par une association nationalement reconnue, « Habitat et Humanisme ». Sur le plan technique, l'instauration des espaces communs au sein des bâtiments d'habitation répond aux objectifs de convivialité et de mise en relations de voisinage. En outre, la qualité d'insertion urbaine et architecturale du programme de logement revêt une importance pour favoriser l'intégration harmonieuse du projet dans le centre urbain, aux côtés de la mairie. Nous proposons un Pass Yvelines/Résidences à 10 000 euros par place, ce qui représente un montant de 290 000 euros. Cette subvention vient impacter à la baisse d'environ 8 000 euros par an le loyer du gestionnaire, lui permettant notamment de ne pas facturer le forfait mobilier de 40 euros aux futurs résidents. En conclusion, cette opération globale, concrète et sociale se devait d'être développée.

• Une résidence étudiante, apprentis et jeunes actifs à Mantes-la-Ville, qui compte 145 logements dont 52 pour les étudiants, 93 pour les apprentis et jeunes actifs, en résidence sociale. Nous proposons une subvention à hauteur de 7 500 euros par place pour les logements en PLUS et PLAI, et de 5 000 euros pour les logements en PLS. Cette subvention vient impacter à la baisse de 23 000 euros le loyer annuel du gestionnaire, lui permettant de mettre en œuvre son projet social.

La remise des Pass Yvelines/Résidents à RSF et Antin Résidences est conditionnée au versement d'un acompte de 50 % du Pass.

MARIE-HELENE AUBERT – Je remercie l'Assemblée départementale de bien vouloir financer ce projet innovant et exceptionnel en France, qui touche par ailleurs un public précaire, auquel le Département est particulièrement sensible.

M. LE PRESIDENT – C'est pour moi l'occasion de rappeler que la solidarité est la vocation première de notre département.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4251 à l'unanimité.

Adoption d'un complément à un contrat eau. Communauté de communes du Pays Houdanais

JEAN-FRANÇOIS BEL, *rapporteur* – Pour ce contrat eau avec la Communauté de communes du Pays Houdanais, qui concerne notamment l'assainissement non-collectif, des subventions sont sollicitées à hauteur de 376 190 euros. Dès le 1^{er} janvier 2014, un nouveau schéma département de l'eau sera appliqué.

La Commission des Contrats avec les Communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil général adopte la délibération 6-4251 à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 45.

Prochaine séance: mercredi 8 janvier 2014 à 9 heures 30.

Le Secrétaire : Le Président :
Karl Olive Alain Schmitz.

Communication des marchés notifiés entre le 20 novembre 2013 et le 10 décembre 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Politique: A04 Environnement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-356	Abattage et débroussaillage sur le site du Bout du Monde	2 mois	10 754,00
		Somme :	10 754,00 €

Politique: C03 Formation des jeunes

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-299	Bonnelles – 3 moulins	3 ans	37 790,00
	Circulation et accessibilité MOE		
		Somme :	37 790,00 €

Politique: D02 Systèmes d'information

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-525	Maintenance et évolution du progiciel THOT	2 ans	71 760,00
		Somme :	71 760,00 €

Politique: D03 Movens de fonctionnement

Numéro de marché	Objet du marché	Durée totale du marché	Montant total maximum des marchés en HT
2013-461	Prestations de blanchisserie pour les services du Département des Yvelines	4 ans	120 000,00
		Somme :	120 000,00 €

Autorisation d'ester en justice - compte rendu trimestriel de l'exercice de la délégation (art. L. 3221-10 du CGCT) - septembre à novembre 2013

ACTION SOCIALE

Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
Conseil d'Etat	REP	370255	16/07/2013	Mme S / CG78	Décision de la Commission centrale d'aide sociale du 26/04/2013	Externe (ministère d'avocat obligatoire)
TA de Versailles	REP	1305379	07/08/2013	Mme F / CG78	Décisions notifiant les nouvelles mesures de contrôle de la PCH	Interne
TA de Versailles	REP	1305311	01/08/2013	Mme Z / CG78	Décisions refusant l'extension d'agrément en qualité d'assistante familiale	Interne
TA de Versailles	REP+ RPC	1306876	12/11/2013	Mme V / CG78	Décision suspendant l'agrément en qualité d'assistante maternelle + demande indemnitaire en réparation du préjudice subi	Externe
TA de Versailles	REP	1307090	08/11/2013	Mlle B / CG78	Ouverture phase juridictionnelle pour obtenir exécution du jugement du TA du 13/01/2011	Interne

CDAS	Recours aide sociale	2013/022	28/03/2013 et 02/04/2013	Consorts D /	Titres exécutoires	Externe
CDAS	Recours aide sociale	2013/047	12,15,26/07/201	Consorts C / CG78	Décision de récupération sur succession	Interne
CDAS	Recours aide sociale	2013/062	16/07/2013 et 25/07/2013	Mmes P et L / CG78	Décision de récupération sur succession	Interne
CDAS	Recours aide sociale	2013/034	15/05/2013	Mme B / CG78	Décision de refus d'aide sociale hébergement	Interne
TGI de Versailles	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire		14/09/2013 annulé le 18/11/2013 suite décès	CG78 / M. G et autres	Fixation et répartition de l'obligation alimentaire	interne
TGI de Versailles	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire	en cours	24/11/2013	CG78 / M. B et Mme H	Fixation et répartition de l'obligation alimentaire	interne

TGI de Versailles	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire	13/07854	18/09/2013	CG78 / Mme L	Fixation et répartition de l'obligation alimentaire	interne
TGI de Versailles	Recours en recouvrement de l'obligation alimentaire	en cours	03/12/2013	CG78 / M. et Mme N	Fixation et répartition de l'obligation alimentaire	interne
TITSS	Tarification sanitaire et sociale	13008	14/05/2013	Hôpital gérontologique Dugué / CG78	Arrêté Départemental fixant les tarifs de L'USLD pour 2013	Externe
TITSS	Tarification sanitaire et sociale	13009	14/05/2013	Hôpital gérontologique Dugué / CG78	Arrêté Départemental fixant les tarifs de L'EHPAD pour 2013	Externe

			AMENAGEM	ENT DU TERRITO	IRE	
Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA de Versailles	REP	1303299	31/05/2013	M. P / CG78	Décision refusant une permission de voirie sur le domaine public départemental pour une ouverture d'accès à la propriété du requérant	Interne
			RESSOUF	RCES HUMAINES		
Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA de Versailles	REP	1305609	29/08/2013	M. V / CG78	Décisions refusant de reconnaître l'imputabilité au service de l'état de santé du requérant	Interne
TA de Versailles	REP	1305651	06/09/2013	Mme BL / CG78	Arrêté portant concession de logement pour nécessité absolue de service	Interne
TA de Versailles	REP	1305648	06/09/2013	Mme BC / CG78	Arrêté portant concession de logement pour nécessité absolue de service	Interne
TA de Versailles	REP	1306667	30/10/2013	Mme K / CG78	Fiche de notation pour 2012	Interne

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro Enregistreme nt	Date	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés	Traitement
TA de Versailles	REP	1305567	10/09/2013	Mme D / CG78	Décision de remise partielle d'un trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1305128	20/09/2013	M. M / CG78	Décision réclamant un indu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1305657	17/09/2013	Mme M / CG78	Décision réclamant un indu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1305547	06/09/2013	Mme T / CG78	Décision de remise partielle d'un trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1305855	25/09/2013	M. V / CG78	Décision de remise partielle d'un trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1306869	05/09/2013	M. J / CG78	Décision réclamant un indu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1307081	18/11/2013	M. R /CG78	Décision de remise partielle d'un trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1306619	29/10/2013	Mme P / CG78	Décision de remise partielle d'un trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1306520	22/10/2013	Mme M / CG78	Décision de remise partielle d'un trop perçu de RSA	Interne
TA de Versailles	REP	1306479	08/10/2013	Mme L / CG78	Décision de fin de droit RSA	Interne
Trib Correctionnel	Dépôt de Plainte Procureur	en cours	28/11/2013	CG 78 / M	FRAUDE RSA	Interne

Trib Correctionnel	Dépôt de Plainte Procureur	en cours	28/11/2013	CG78 / K	FRAUDE RSA	Interne
Trib Correctionnel	Dépôt de Plainte Procureur	en cours	28/11/2013	CG78 / M	FRAUDE RSA	Interne
Trib Correctionnel	Dépôt de Plainte Procureur	en cours	15/11/2013	CG78 / R	FRAUDE RSA	Interne
Trib Correctionnel	Dépôt de Plainte Procureur	en cours	15/11/2013	CG78 / N	FRAUDE RSA	Interne
Trib Correctionnel	Dépôt de Plainte Procureur	en cours	15/11/2013	CG78 / W	FRAUDE RSA	Interne
Trib Correctionnel	Dépôt de Plainte Procureur	en cours	15/11/2013	CG78 / M	FRAUDE RSA	Interne
Trib Correctionnel	Dépôt de Plainte Procureur	en cours	24/09/2013	CG78 / B	FRAUDE RSA	Interne

VIE ECONOMIQUE

Tribunal compétent	Type de procédure	Numéro de dossier	Date de l'acte introductif d'instance	Parties	Acte attaqué / Faits reprochés / Nature du dossier	Traitement
TA de Versailles	Référé Expertise	1306222	15/10/2013	CG78 / Sté Shelter Consulting	Désordres d'étanchéité et de toiture suite aux travaux de révision au collège P&M Curie au Pecq	Interne
TA de Versailles	Référé précontractuel	1307045	22/11/2013	Sté Modulari / CG78	Procédure de passation du marché de gestion de la crèche départementale	Externe
TA de Versailles	REP	1302631	07/05/2013	Sté Taga médical Paris / CG78	Application des pénalités sur marché d'intérimaires éducatifs	Interne
TA de Versailles	RPC	1307010	15/11/2013	CG78 / Sté SELARL AVE Architecture	Recours indemnitaire suite au marché de maîtrise d'œuvre concernant des travaux de réhabilitation et de restructuration du collège Jean Cocteau à Maisons Lafitte	Interne
TA de Versailles	Référé provision	1307003	15/11/2013	CG78 / Sté Qualiconsult	Référé provision dans le cadre du marché de travaux de restructuration et de réhabilitation partielle des bâtiments du collège Paul Bert à Chatou	Interne

TA de Versailles	Référé Expertise	1307104	25/11/2013	CG78 / Sté Atelier 2A+	Désordres d'infiltration et dysfonctionnement des fenêtres et portes suite aux travaux de réhabilitation du collège et reconstruction de la demipension du collège Le Cèdre au Vésinet	Interne
CAA Versailles	RPC	en cours		CG78 / Sté IMBERT	Recours indemnitaire suite à des désordres au collège Galilée à Limay	Externe

Procédures ne nécessitant pas d'autorisation d'ester en justice - pour des enfants confiés au Département compte rendu trimestriel septembre-novembre 2013 PROTECTION DES MINEURS CONFIES AU DEPARTEMENT									
Tribunal compétent	Type de procédure	Intervention suite à la désignation du PCG en qualité de	Nature du dossier	Traitement	Etat de la procédure				
TGI	Correctionnelle	Administrateur ad hoc de Mlle S.B	violences	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Désignation d'AAH				

TGI	Correctionnelle	Administrateur ad hoc de M. O.D.	violences	Externe (avocat obligatoire pour l'accès au dossier)	Désignation d'AAH

SOMMAIRE

Communications de Monsieur le Président du Conseil général	1
Projet de budget primitif de l'exercice 2014	2
Subventions de fonctionnement à des associations d'Anciens Combattants et Victimes des Guerre au titre de l'exercice 2013	14
Ressources humaines – litige. Autorisation donnée au Président du Conseil général de signer un protocole transactionnel	14
Finances. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables	14
Autorisation donnée au Président du Conseil général de signer une convention avec la Préfecture des Yvelines pour la mise à disposition de berceaux au sein de la crèche Jouvencel destinée à accueillir des enfants d'agents de la Préfecture	15
Schéma départemental de la restauration en collège. Orientations 2014-2017 Convention avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées 78 (MDPH) et l'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI).	
Convention avec la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)	21
Avenant n°2 au Contrat d'Objectifs et de Moyens de Plaisir 2011-2014	22
Remises gracieuses des dettes sollicitées par divers bénéficiaires de prestations pour personnes âgées et handicapées	22
Convention avec la RATP dans le cadre d'un partenariat pour le retour à l'emploi des Yvelinois en difficulté	22
Convention pour l'achat d'informations relatives à l'implantation d'infrastructures électriques mobilisables pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire des Yvelines	22
Convention de transfert de données et de matériel du Service de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil général des Yvelines au Service de l'Eau du Conseil général de l'Essonne	23
Programme « Habiter mieux ». Avenant au contrat local d'engagement	
Subvention au Groupement de Coopération Sanitaire pour le Développement des Systèmes d'information en Santé partagés en Île-de-France pour la réalisation de l'Etude DMSP (Dossier Médico-Social Partagé)	24
Révision de l'Atlas des paysages des Yvelines. Protocole d'accord transactionnel	25

Aide à la recherche et développement. Soutien au programme des pôles de compétitivité. Subventions à Bluwan, Tebu-Bio, Teos Powertrain Engineering (16ème appel à projets)	26
Dispositif économique. Subvention à l'institut VeDeCoM pour son lancement opérationnel	26
Clarification des missions de l'Inspection Générale des Carrières de Versailles, service interdépartemental des Yvelines, du Val d'Oise et de l'Essonne, suite au désengagement de l'Etat. Passation des conventions afférentes auprès des départements du Val d'Oise et de l'Essonne	27
Contrats ruraux des communes de Bazemont, La Boissière-Ecole, Chavenay, Ménerville, Millemont et Neauphlette	27
Contrats départementaux de la commune de Meulan-en-Yvelines, de la Communauté de communes du Plateau de Lommoye et du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de la crèche intercommunale à Thoiry	28
Contrats centre-ville des communes de Fourqueux et Jouy-en-Josas	28
Bonification du taux de subvention des contrats départementaux. Communes bénéficiaires au titre de l'exercice 2014	28
Contrat de développement équilibre des Yvelines (CDEY) pour la mise en œuvre du protocole de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval 2007-2013. Convention particulière avec l'Etablissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA): Parc de la centralité de l'éco-quartier de la Boucle de Chanteloup	29
Attributions de PASS Yvelines/Résidences aux entreprises sociales pour l'habitat. Résidences sociales de France et ANTIN Résidences	29
Adoption d'un complément à un contrat eau. Communauté de communes du Pays Houdanais	30
Communication des marchés notifiés entre le 20 novembre 2013 et le 10 décembre 2013 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)	31
Autorisation d'ester en justice - compte rendu trimestriel de l'exercice de la délégation (art. L. 3221-10 du CGCT) - septembre à novembre 2013	32
Procédures ne nécessitant pas d'autorisation d'ester en justice - pour des enfants confiés au Département compte rendu trimestriel septembre-novembre 2013	35